

RAPPORT

d'activité

2021

Assemblée Générale du 17 Juin 2022



SOMMAIRE

Les quatre missions de l'Udaf /p4
Ça s'est passé en 2021 /p5

Pôle institution et vie associative

Conseil d'Administration et bureau /p7

Associations adhérentes /p8

Rapport de la Commission de contrôle /p11

Les représentations, partenariats et groupes de travail /p16

Développement Associatif /p19

Les commissions /p20

La médaille de la famille /p21

Le journal « Familles Actuelles et Société » /p22



Pôle action familiale

Le Point Info Famille /p23

Le Point Conseil Budget /p27

La ligne Ecoute Parents /p28

Les actions et projets en partenariat /p30



Pôle administration

L'équipe et l'organigramme /p36

Les locations /p37

La communication /p38

Le rapport financier /p39

Le rapport moral et d'orientation /p43

Les perspectives 2022 /p44



MOT D'ACCUEIL

de la Présidente de l'Udaf

Le présent rapport vient traduire l'activité d'une année qui a dû s'adapter aux contraintes d'un couvre-feu lors du 1er semestre.

2021 fut marquée par une légère baisse du nombre d'adhérents de nos associations mais peu élevée au regard des conséquences que nous pouvions craindre.

Je profite de cette occasion pour remercier au nom des familles Vosgiennes l'ensemble des professionnels, des bénévoles qui ont œuvré quotidiennement dans l'intérêt de tous. Je souhaite également rendre hommage au tissu associatif et à l'ensemble de notre réseau, particulièrement mobilisé et qui démontre plus que jamais l'importance de son rôle en matière de lien social, de solidarité, de soutien des familles, valeurs qui nous sont chères, portées au sein des associations familiales.



Ce bilan permet de constater que l'Udaf a su maintenir son niveau d'activité malgré la crise et en dépit de quelques reports, elle a su s'adapter avec succès pour assurer ses missions institutionnelles et garantir la qualité de service que nous devons aux familles que nous représentons et aux usagers que nous accompagnons.

Je vous propose de découvrir dans ce rapport d'activité le travail réalisé par notre Directrice, ses collaboratrices et nos bénévoles avec le soutien des membres du Conseil d'Administration.

Amicalement,

Sylvie CONRAUX

LES QUATRES MISSIONS DE L'Udaf Vosges

1. Donner son avis aux pouvoirs publics

sur des questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.

2.

Représenter officiellement l'ensemble des familles

du département auprès des pouvoirs publics, notamment en proposant ou en nommant des représentants familiaux dans différents organismes institués par l'Etat.

3.

Gérer des services d'intérêt familial dont les pouvoirs publics lui confient la charge.

L'Udaf assure la gestion de différents services tels que le Point Info Famille, le Point Conseil Budget, l'information et le soutien, ainsi que la conduite de conférences à destination des familles.

4.

Animer le réseau associatif et soutenir ses associations familiales adhérentes

COVID-19 : QUELLE RENTRÉE POUR LES FAMILLES ?

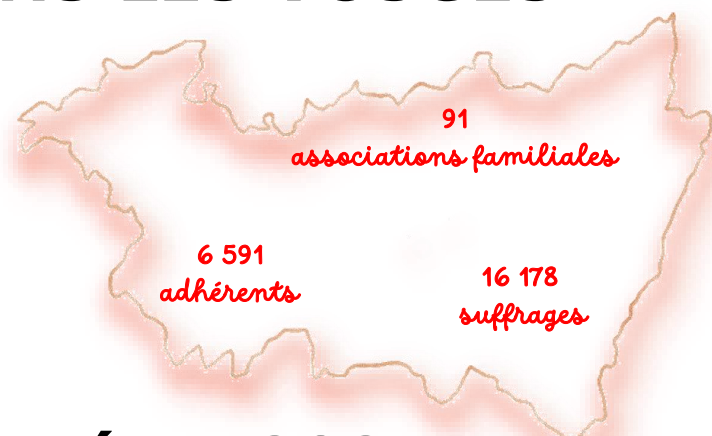
Une étude de l'Unaf sur le ressenti des familles pendant le confinement a établi que 66% des parents ont rencontré des difficultés pour accompagner leurs enfants. Ces données nous alertent car la forte mobilisation des familles pour aider leurs enfants pour « l'école à la maison » a généré des difficultés de conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle.

Les inégalités scolaires sont en France très corrélées à l'origine sociale des élèves (article du journal Libération du 12/06/2020).

Une attention particulière doit donc être portée sur les familles les plus modestes.



L'UDAF DANS LES VOSGES



Ça s'est passé en 2021

En Mars 2021 : l'Udaf a connu l'arrivée d'une nouvelle secrétaire principale, **Emeline GEOFFROY** qui remplace **Christine RENARD** partie à la retraite.

Le 20 Avril 2021 : C'est avec une grande émotion, que l'Udaf a appris le décès de Monsieur **Yves ROUET**. Administrateur de l'Udaf des Vosges puis Trésorier entre 2009 et fin 2019, il avait été également Président de la CSF.

Le 17 Mai 2021 : L'Udaf a appris le décès de Madame **Liliane COLLE**, Présidente de l'Association Familiale de Nomexy. Elle était également Administratrice au Conseil d'Administration de l'Udaf et Représentante des Usagers à l'Hôpital de Châtel sur Moselle.

Le 25 Juin 2021 : L'Udaf des Vosges a tenu son Assemblée Générale. Cette rencontre annuelle s'est tenue au restaurant du Centre des Congrès d'Epinal et en raison du contexte sanitaire, avec une présence seulement d'une cinquantaine de participants. Les associations et fédérations membres, personnalités, administrateurs et salariées ont répondu présents.

En Juillet 2021 : Le journal « La Vie Familiale Vosgienne » devient « **Familles Actuelles et Société** ».

En Septembre 2021 : Mise en service de la nouvelle version du logiciel ADHELIS. (Application de gestion des listes d'adhérents).

En Novembre 2021 : Obtention du deuxième Label PCB numérique.

Le 19 Novembre 2021 : Rencontre annuelle avec nos Associations et Mouvements agréés sur le thème : « **Bénévoles et adhérents, parlons-en !** »

En Novembre 2021 : Accueil de PRO BTP (Assurance des particuliers et professionnels pour les salariés du bâtiment et des travaux publics) dans les locaux de l'UDAF. PRO BTP loue un bureau pour une durée indéterminée.

En Décembre 2021 : L'association France Alzheimer 88 dépose une demande d'agrément auprès de notre Udaf. France Alzheimer 88, association dynamique sur les Vosges qui a pour but de réunir les familles touchées par la maladie d'Alzheimer ou des maladies apparentées en vue d'un soutien mutuel.

Pôle institution et vie associative



3

COMMISSIONS

Commission de contrôle

Commission financière

Commission communication

91

ASSOCIATIONS FAMILIALES

dont 11 MOUVEMENTS



16 178

SUFFRAGES FAMILIAUX

37

REPRESENTANTS FAMILIAUX
INVESTIS DANS LES CCAS



22

REPRESENTANTS SANTE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

En quelques chiffres

4

Conseils
d'Administration



2

Commissions de
contrôle

1

Commission
Financière

Le conseil d'administration au 31/12/2021 :

Il est composé de **16** membres issus des associations familiales adhérentes, pour moitié élus par l'Assemblée Générale et pour moitié désignés par leur mouvement.

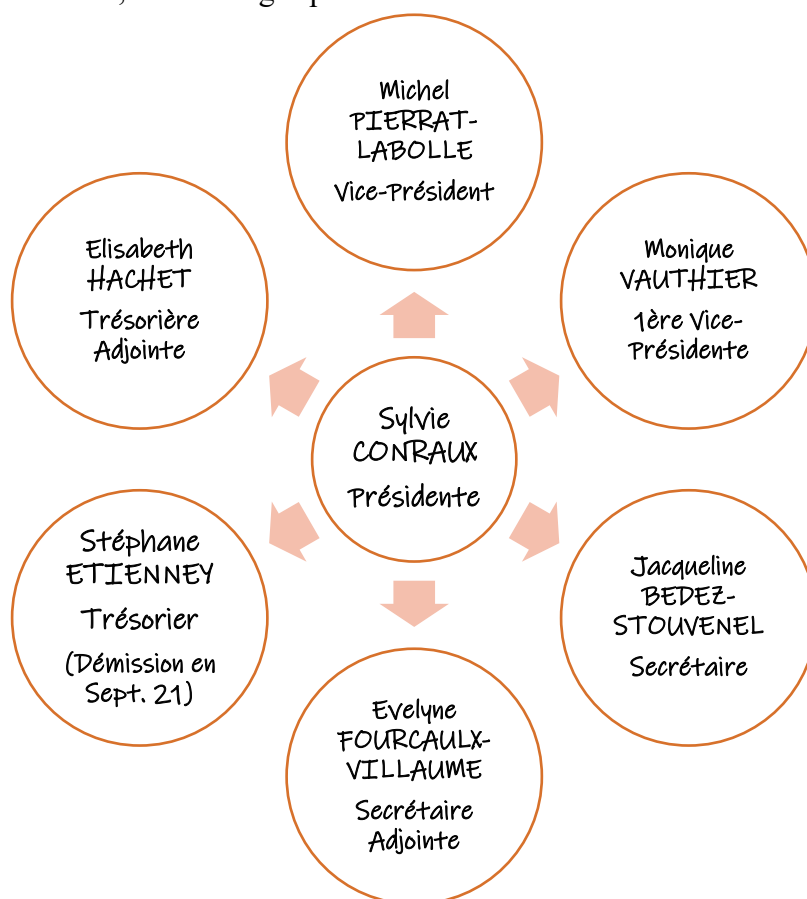
Le Conseil d'Administration se réunit pour fixer les grandes orientations, tant sur le plan institutionnel que sur celui de la gestion des services. Il prend toutes les décisions nécessaires au bon fonctionnement de l'Udaf.

Les sujets traités en 2021 :

Préparation de l'AG du 25 juin 2021
Présentation du budget prévisionnel 2021
Actualités politiques et familiales
Compte-rendu du travail des représentations et des commissions
Actualités liées au fonctionnement de l'Udaf
Réflexion sur les projets de l'Udaf

LES MEMBRES DU BUREAU AU 31/12/2021

En raison du contexte sanitaire, les membres du bureau n'ont pas pu se réunir en 2021. Toutefois, à chaque fois que cela s'est avéré nécessaire, des échanges par mails entre les membres du bureau ont eu lieu.



LES ASSOCIATIONS ADHERENTES

L'Udaf est composée d'Associations familiales et de mouvements. Les familles n'adhèrent pas individuellement à l'Udaf : elles adhèrent à une Association Familiale ou un mouvement membre de l'Udaf. L'Udaf peut agréer, en qualité d'Association Familiale, une association ayant pour objet essentiel la défense de l'ensemble des intérêts matériels et moraux des familles.

Chaque année, les Associations et les mouvements transmettent à l'Udaf la mise à jour de la liste de leurs adhérents. La commission de contrôle se réunit ensuite pour valider les listes et examiner les évolutions.

LES ASSOCIATIONS FAMILIALES NON FÉDÉRÉES

31 associations

3 714 adhérents

9 350 suffrages

AF BASSE SUR LE RUPT

AF BRUYERES

AF CELLES SUR PLAINE

AF CRAINVILLIERS

AF DARNEY

AF DEYVILLERS

AF DOGNEVILLE

AF DOMMARTIN LES REMIREMONT

AF DURBION (AIFD)

AF ELOYES

AF EPINAL ET ENVIRONS

AF GIRONCOURT SUR VRAINE

AF HADOL ET ENVIRONS

AF ET LOISIRS DE JEUXEY

AF LA BRESSE

AF LEPANGES SUR VOLOGNE

AF MIRECOURT

AF NEUFCHATEAU

AF NOMEXY

ASSOCIATION DES FAMILLES DU TERRITOIRE DE RAMBERVILLERS

AF RAON L'ETAPE

AF ROCHESSON

AF SAINT-AMÉ/LE SYNDICAT

AF SAINT-DIÉ

AF SAPOIS (LA SAPOISIENNE)

AF SAULXURES SUR MOSELOTTE

AF TENDON-FAUCOMPIERRE

AF THIEFOSSE

AF URIMÉNIL

AF VAGNEY

AF VITTEL

LES MOUVEMENTS À BUT GENERAL

FEDERATION FAMILLES RURALES

9 associations

370 adhérents

1 108 suffrages



Engagement au quotidien pour la promotion des familles et des personnes et pour le développement de leur milieu de vie. Représentation et défense des intérêts des familles et des territoires où elles vivent, information, prévention et éducation, organisation et gestion d'activités et de services.

UNION DEPARTEMENTALE DES CONFEDERATIONS SYNDICALES DES FAMILLES

1 association

8 adhérents

13 suffrages



La Confédération Syndicale des Familles a pour but d'assurer au point de vue matériel et moral, la défense et la représentation des intérêts généraux des familles quelle que soit leur situation juridique et sociale ou leur nationalité, en particulier en leurs qualités d'usagers et de consommateurs de biens et services, de parents d'élèves et de retraités...

LES MOUVEMENTS À BUT SPÉCIFIQUE

FÉDÉRATION ADMR

37 associations

472 adhérents

760 suffrages



Aider à tous les moments de leur existence toute famille ou personne.

Gestion de services d'aide à domicile, de service de santé et d'unités de vie dans lesquels la personne dans sa globalité, est au centre de son action.

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CONJOINTS SURVIVANTS ET PARENTS D'ORPHELINS

592 adhérents

611 suffrages



Grouper, les veufs, veuves et parents d'orphelins pour créer entre eux un esprit d'entraide mutuelle. Les aider à faire face à leurs devoirs et à leurs charges, assurer la représentation e leurs intérêts auprès des pouvoirs publics.

ENFANCE ET FAMILLES D'ADOPTION

17 adhérents

53 suffrages



Défendre les intérêts matériels et moraux de la famille, et plus spécifiquement des familles adoptantes des Vosges.

Favoriser le plein épanouissement, dans les foyers qui les ont recueillis, des enfants adoptés.

FÉDÉRATION DES MAISONS FAMILLES RURALES

6 associations

914 adhérents

3 028 suffrages



Activités d'éducation populaire en milieu rural, activités de caractère éducatif, social et familial. Donner aux familles membres les moyens d'exercer leurs droits et d'assumer leurs responsabilités, notamment en ce qui concerne l'éducation, l'orientation et la formation professionnelle, générale, morale et sociale de leurs enfants.

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES AMIS ET PARENTS D'ENFANTS INADAPTÉS

265 adhérents

525 suffrages



Association militante, essentiellement familiale, riche d'expériences, force de proposition, a pour but d'apporter des solutions adaptées d'accueil, d'éducation à leurs enfants qui en étaient privés et de développer entre eux la solidarité nécessaire pour faire face à leurs difficultés et à résoudre leurs problèmes.

UNION NATIONALE DES FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES

101 adhérents
234 suffrages



Entraide et formation des familles concernées par la maladie et/ou le handicap psychique. Agir ensemble dans l'intérêt général.

ASSOCIATION DES PARALYSÉS DE FRANCE

120 adhérents
432 suffrages



APF France handicap, reconnue d'utilité publique, de défense et de représentation des personnes en situation de handicap et de leurs proches. APF France handicap porte des valeurs humanistes, militantes et sociales et un projet d'intérêt général, celui d'une société inclusive et solidaire.

L'association agit pour l'égalité des droits, la citoyenneté, la participation sociale et le libre choix du mode de vie des personnes en situation de handicap et de leur famille.

ASSOCIATION D'ADULTES ET DE PARENTS D'ENFANTS DYS DES VOSGES

10 adhérents
41 suffrages



A pour but de défendre les intérêts matériels et moraux des familles et plus spécifiquement, de venir en aide aux parents d'enfants ainsi qu'aux enfants et adultes souffrants de troubles DYS/TSLA (Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages).

DYSPRAXIQUE MAIS FANTASTIQUE DES VOSGES

8 adhérents
23 suffrages



Cette association soutient les personnes, les familles concernées par les troubles DYS (Dyspraxie, Dyslexie, Dysphasie, Dysorthographe, Dyscalculie) ainsi que les Troubles de l'Attention avec ou sans Hyperactivité.

Avec l'aide de la fédération Dyspraxique Mais Fantastique, un des objectifs est d'accompagner les familles sur le chemin de la compréhension de ce handicap et de l'acceptation des troubles qu'il entraîne.



RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTROLE

La Commission de contrôle départementale relève des dispositions légales, statutaires et réglementaires qui régissent le fonctionnement des Unions Départementales des Associations Familiales (UDAF).

La composition de cette commission dont les membres sont désignés en son sein par le conseil d'administration de l'Udaf reflète, dans la mesure du possible, le tissu associatif de l'Udaf afin de garantir le pluralisme et la diversité des mouvements familiaux représentés.



Les missions de la Commission de contrôle consistent à :

- 1.** Traiter et vérifier les listes annuelles d'adhérents transmises par les associations familiales et les sections adhérentes, aux Udaf avant le 31 janvier de l'année N, puis de l'Udaf vers l'Unaf avant le 1er mars de l'année N :
 - a)** Vérifier la conformité des listes aux prescriptions des articles L.211-1 à L.211-9 et R. 211-4 et R.211-5 du Code de l'action sociale et des familles (CASF).
 - b)** Procéder aux contrôles et aux suivis des multi-appartenances, des hors-départements, des doublons et des variations d'effectifs.
 - c)** Vérifier le règlement des cotisations annuelles des associations locales, des sections et des fédérations départementales.
- 2.** Contrôler la validité des candidatures individuelles, des désignations et des procédures de vote :
 - a)** S'assurer de la validité des candidatures individuelles et des désignations dans le cadre des renouvellements du Conseil d'administration de l'Udaf.
 - b)** Veiller au respect des procédures de vote, en constituant le bureau de vote et en assurant les opérations de dépouillement.
- 3.** Instruire les demandes d'agrément :
 - a)** Formuler un avis au Conseil d'administration concernant les demandes d'agréments des fédérations départementales, des associations familiales et des sections, en qualité de membre actif ou d'organisme associé, au regard de la conformité des dossiers, au CASF et aux textes de l'Udaf.
 - b)** Veiller à ce que les associations, sections et fédérations départementales agréées transmettent régulièrement leurs rapports annuels et la mise à jour de leurs dossiers statutaires.

La Commission de contrôle est composée d'une présidente et de 5 membres.

Le nombre d'adhérents et de suffrages familiaux permettent à l'Udaf de peser auprès des pouvoirs publics dans ses missions de représentation officielles et de défense des intérêts familiaux, moraux et matériels de l'ensemble des familles françaises et étrangères vivant régulièrement en France.

En adhérant à l'Udaf, les associations et leurs membres participent à la représentation officielle des familles auprès des Pouvoirs publics.

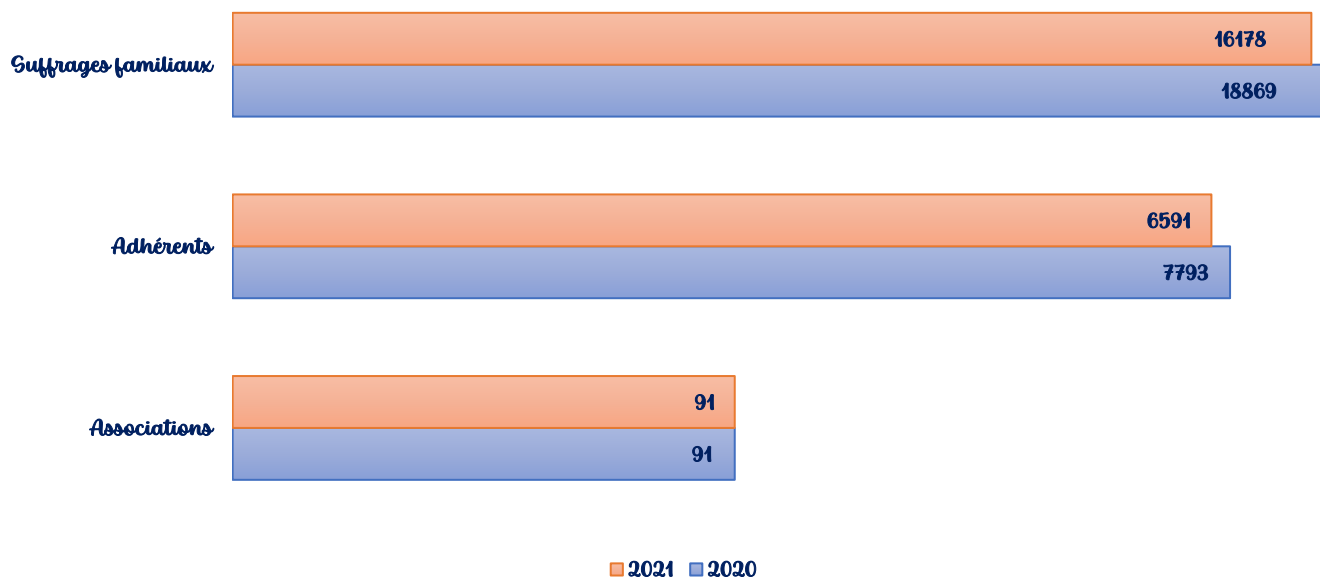
BILAN DES ASSOCIATIONS AU 31/12/2021

En quelques chiffres

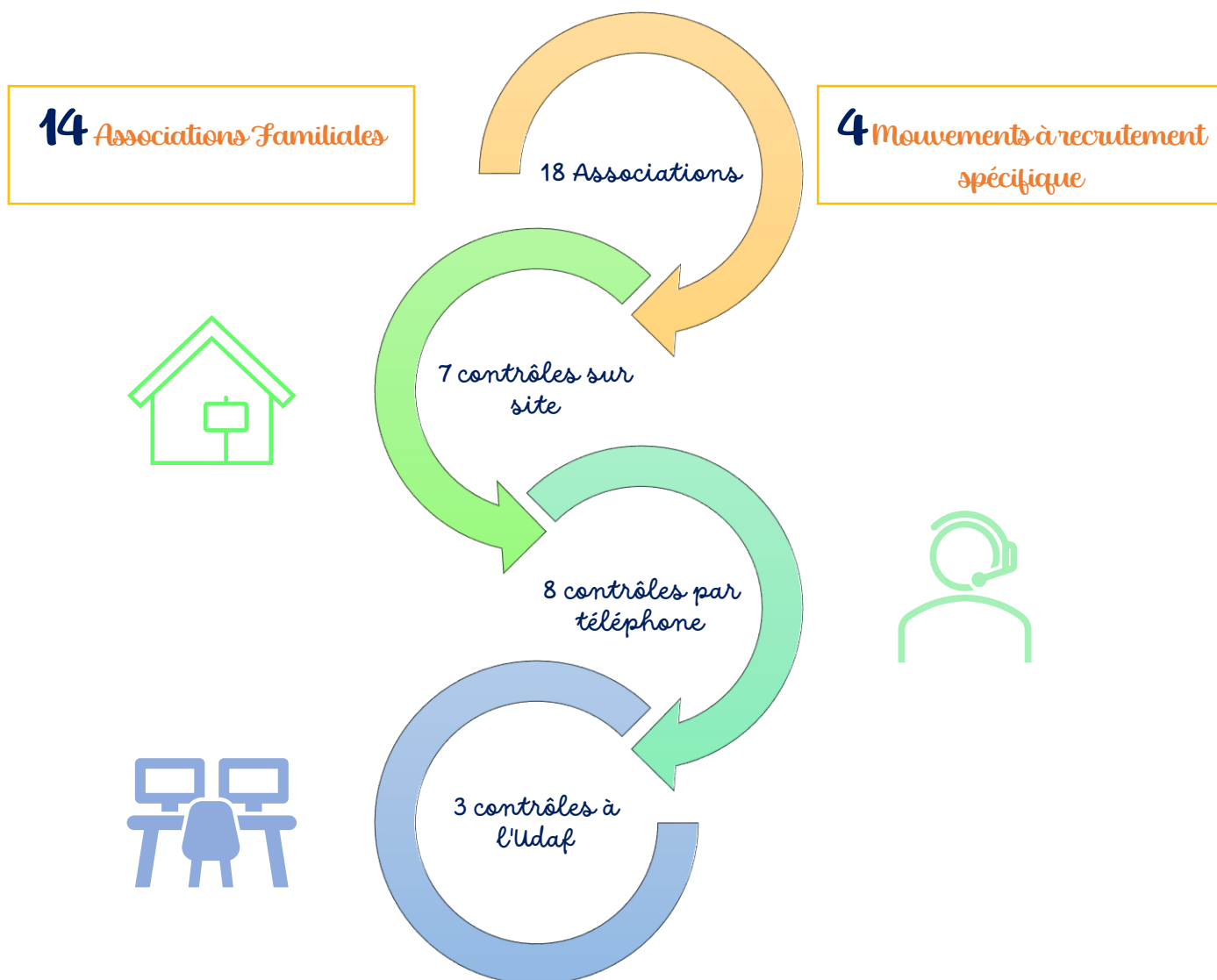
Les adhérents en 2021 :

91 Associations Familiales adhérentes dont 11 Mouvements 	33 Associations Familiales ont accru leur nombre d'adhérents 	
1 Association Familiale qui n'est plus en sommeil - AFR GRAND 	21 Associations Familiales ont gardé le même nombre 	37 Associations Familiales ont perdu un nombre significatif 
	1 Association Familiale a été mise en sommeil - CSF EPINAL	

L'évolution entre 2020 et 2021 :



En 2021, le plan de contrôle des effectifs au 31/12/2021 aura concerné :



Quelques commentaires sur les contrôles :

Il est constaté qu'il y a toujours des difficultés pour obtenir la validation des mises à jour de la liste des adhérents en temps et en heure de quelques associations.

De ce fait, et également à cause de la Covid 19, les contrôles ont été à plusieurs reprises repoussés.

Pour 2022, la date limite de la mise à jour sera avancée.

Ainsi, les contrôles de la Commission de contrôle seront tous terminés au 31/12/2022.

Plus d'un quart des effectifs totaux de l'Udaf a été concerné par les contrôles.

La quasi-totalité travaillait à ses mises à jour par informatique (fichier-texte ou Adhélis).

La mise à jour des effectifs nécessite un gros investissement de la part de tous (secrétariat Udaf, membres de la Commission de contrôle et associations). La saisie qui s'effectue sur support informatique permet cependant un gain de temps et limite les erreurs de doublons surtout avec la nouvelle version du logiciel Adhélis.

Cette année encore, les contrôleurs de l'Udaf des Vosges, se sont rendus sur site lorsque les conditions sanitaires le permettaient, pour les autres, les contrôles se sont effectués par téléphone avec la personne responsable de la liste des adhérents ou directement avec le ou la Président(e) de l'Association.

Les constats :

La crise sanitaire a fragilisé le tissu associatif et plusieurs associations ont perdu contact avec leurs bénévoles et constatent une diminution de leur nombre d'adhérents.

De nombreuses personnes qui donnaient gratuitement de leur temps pour une cause ou pour les autres ont cessé de le faire.

Cette crise sanitaire n'a pas aidé à reprendre toutes les activités.

La baisse des adhérents est surtout due aux activités, sorties et manifestations arrêtées ou annulées, comme par exemple les bourses de Printemps et d'Automne.

Plusieurs Associations ont renouvelé la gratuité ou le demi-tarif des cartes d'adhérents.

Les listes sont bien tenues dans l'ensemble même si le changement du logiciel ADHELIS a perturbé certains utilisateurs du logiciel.

Les variations :

Cette année encore, les associations familiales non fédérées ont été le plus impactées par la crise sanitaire, elles perdent **868** adhérents **(-18,94 %)** du fait des activités, sorties et manifestations arrêtées ou annulées.

L'association Familiale de Mirecourt a été le plus impactée avec une perte de **287** adhérents.

Pour rappel, les Associations Familiales non fédérées représentent 56,35 % des effectifs totaux de l'Udaf.

Les Mouvements à recrutement spécifique perdent également **233** adhérents entre 2020 et 2021.

Les Mouvements à recrutement spécifique représentent 37,92 % des effectifs totaux de l'Udaf en 2021.

Pour les Mouvements à recrutement général :

L'Union Départementale des CSF passe de **2** associations à **1**. Elles passent de **18** adhérents à **8** adhérents **(-55,56 %)**.

La Fédération des Associations Familles Rurales passe de **8** à **9** Associations Familles Rurales. (L'AFR de Grand n'étant plus en sommeil) mais les AFR perdent néanmoins 91 adhérents. **(-19,74 %)**.

Les Mouvements à recrutement général représentent 5,73 % des effectifs totaux de l'Udaf des Vosges en 2021.

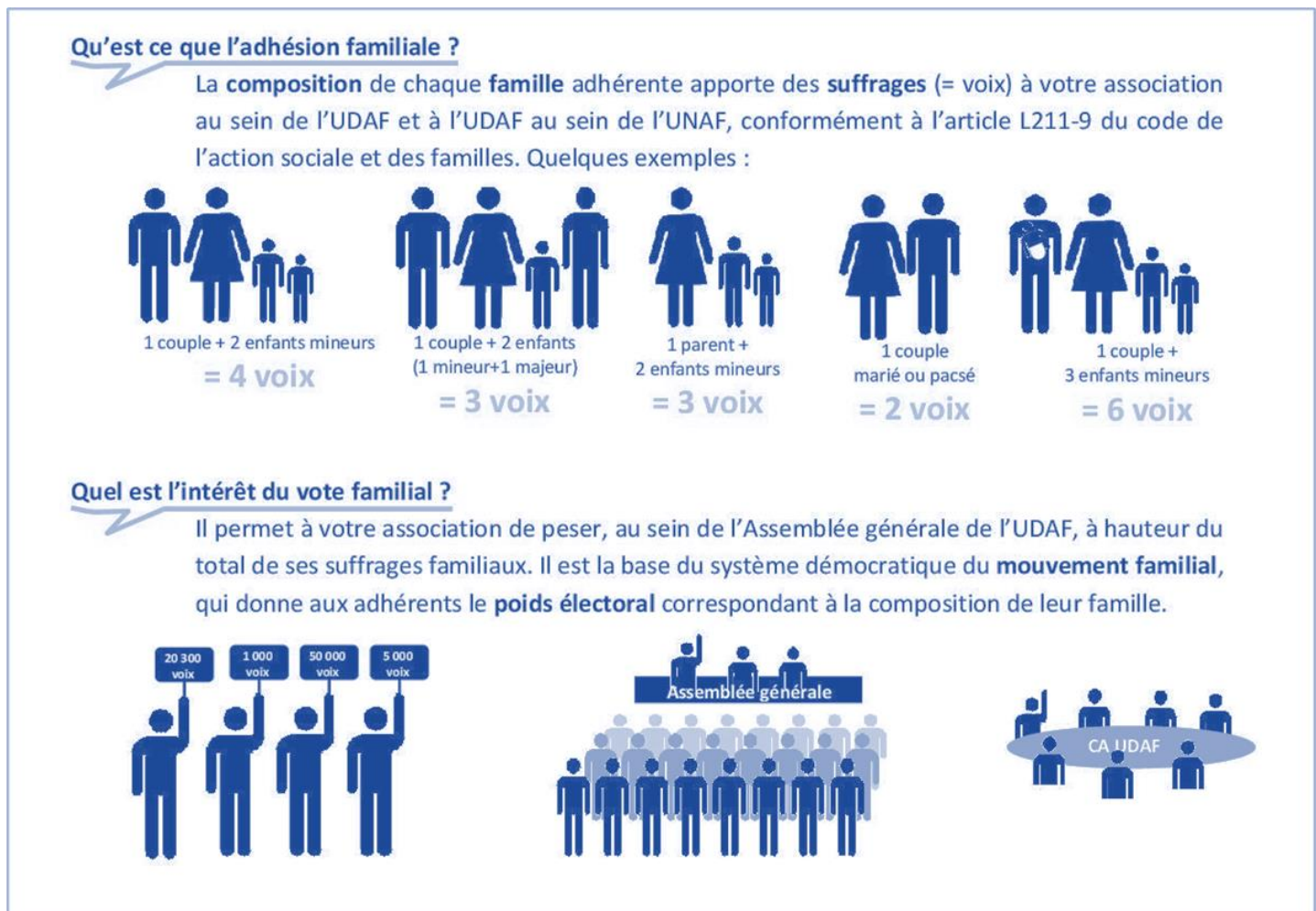
Pour plus de détails sur les variations du nombre d'adhérents et des suffrages, le compte-rendu de la Commission de contrôle transmis à l'Unaf est à disposition sur demande.

***Merci aux membres de la Commission de contrôle, aux
Présidents et Présidentes, aux personnes responsables des listes
des adhérents et à la secrétaire de l'Udaf
pour leur investissement.***

Rappel du vote familial :

Qu'est-ce que l'adhésion familiale ?

Quelques exemples :



*Adhélis, un outil pour gérer vos adhérents
et permettre le vote familial*

Pour vous aider, l'Unaf et l'Udaf mettent gratuitement à votre disposition, un logiciel de gestion de vos adhérents, « Adhélis ». Il facilite non seulement le calcul du suffrage familial de votre association pour l'Udaf, mais également la gestion simplifiée et sécurisée de vos adhérents, de vos cotisations, de vos activités... C'est donc un vrai plus pour votre association.

LES REPRESENTATIONS, PARTENARIATS ET GROUPES DE TRAVAIL

144 représentations
en 2021 en présentiel et
en visio-conférence

Psychologie – Sociologie et Droit de la Famille

1. CONSEIL DES FAMILLES ET DES PUPILLES DE L'ÉTAT
2. CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CDPD)
3. COMMISSION D'AGRÈMENT DES CANDIDATS À L'ADOPTION
4. COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ DES VOSGES
5. ASSOCIATION VOSGIENNE DE SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE (A.V.S.E.A.)
6. CELLULE D'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES FACE À LA RADICALISATION
7. COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU TITRE DE SÉJOUR
8. MAISON DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE
9. MAISON DES ADOLESCENTS ET JEUNES ADULTES (MDAJA)

Grands Équilibres Économiques et Sociaux

10. CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (C.A.F.)
11. CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE (C.P.A.M.)
12. MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE LORRAINE (M.S.A.) : COLLEGE "SALARIES"
13. COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES (C.D.P.S.A.)
14. COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES SERVICES AUX FAMILLES
15. CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'AUTONOMIE
16. COMMISSION D'ATTRIBUTION DE L'ALLOCATION PERSONNALISÉE À L'AUTONOMIE (APA.) EN CAS DE LITIGES

Éducation et Formation

17. CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ÉDUCATION NATIONALE (C.D.E.N.)
18. CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE (CDJSVA)

Vie Quotidienne

19. COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TAXIS ET VÉHICULES DE PETITE REMISE
20. COMMISSION LOCALE D'ÉPINAL DES TAXIS
21. COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE (SPERPC)
22. COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL (C.D.A.C.)
23. COMITÉ D'USAGERS DE LA PRÉFECTURE
24. COMITÉ D'USAGERS DE L'ADMINISTRATION FISCALE
25. COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS ET DES FAMILLES
26. COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX CAE
27. COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DE SAINT DIÉ (CCSPL)
28. COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX D'ÉPINAL (CCSPL)
29. SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT) DES VOSGES CENTRALES
30. SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLICS (SDAASP)

Santé

31. INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF DE CHÂTEL SUR MOSELLE
32. CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF DE MIRECOURT (BEAUJOLY)
33. HOPITAL LOCAL DE BRUYÈRES
34. HOPITAL LOCAL DE BUSSANG/LE THILLOT
35. HOPITAL LOCAL DE CHÂTEL/MOSELLE
36. EHPAD DE DARNEY
37. CENTRE HOSPITALIER GÉNÉRAL D'ÉPINAL " EMILE DURKHEIM "

- 38. HOPITAL LOCAL DE FRAIZE
- 39. CENTRE HOSPITALIER DE GÉRARDMER
- 40. HOPITAL LOCAL DE LAMARCHE
- 41. HOPITAL LOCAL DE RAMBERVILLERS
- 42. HOPITAL LOCAL DE RAON L'ÉTAPE
- 43. CENTRE HOSPITALIER DE REMIREMONT
- 44. HOPITAL RURAL DE SENONES
- 45. CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DES 5 VALLÉES
- 46. CENTRE HOSPITALIER DE VITTEL/NEUFCHÂTEAU
- 47. CLINIQUE "LA LIGNE BLEUE" D'ÉPINAL



Commissions des Usagers (CDU)

Les Hôpitaux ou Centres Hospitaliers

- 48. ÉMILE DURKHEIM - ÉPINAL
- 49. BRUYÈRES
- 50. LAMARCHE
- 51. MIRECOURT (LE VAL DE MADON)
- 52. REMIREMONT
- 53. INTERCOMMUNAL DES 5 VALLÉES - SENONES

Les Services de Soins de suite et de Réadaptation (SSR)

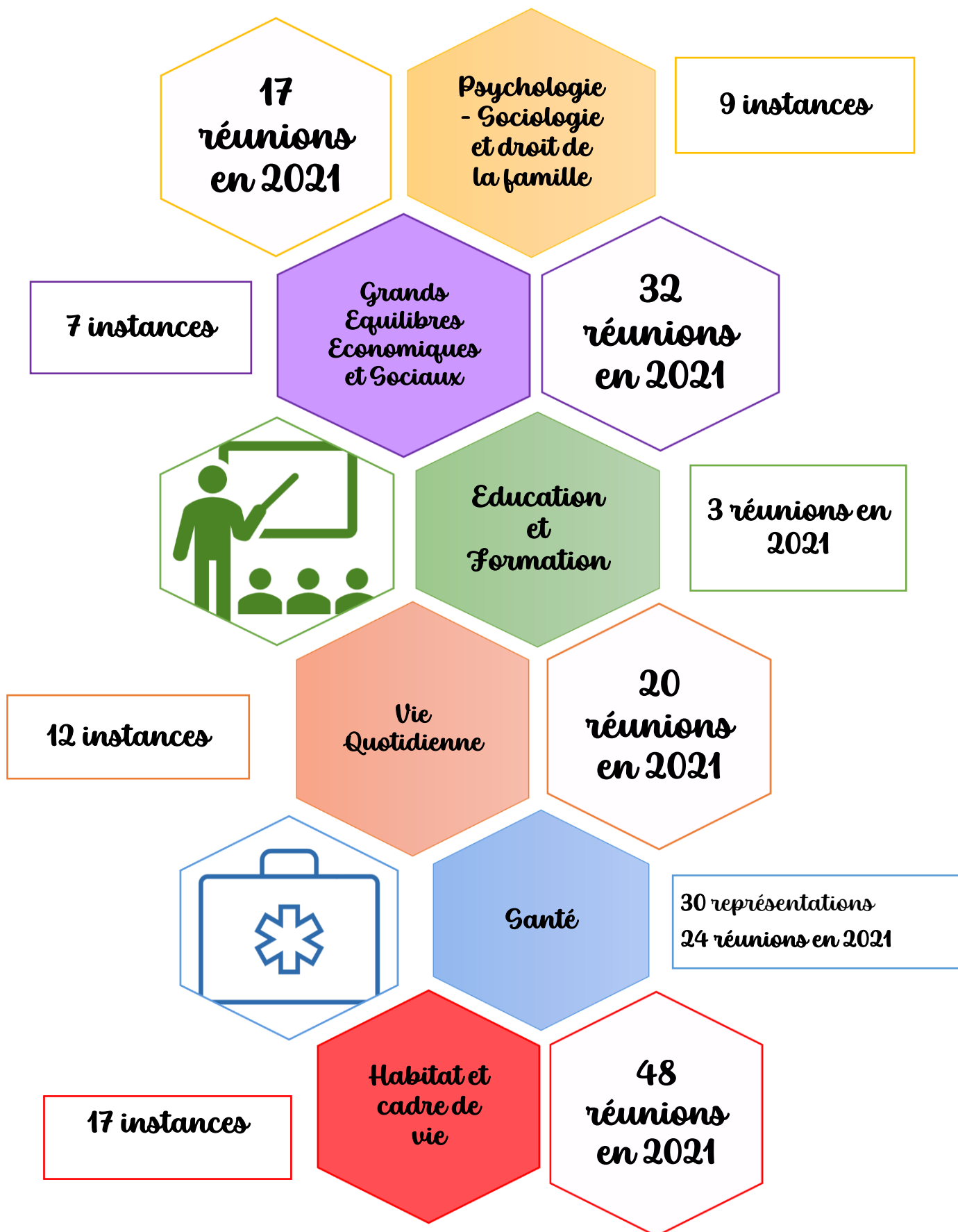
- 54. MAISON D'ENFANTS DE LA COMBE - SENONES

Les services Hospitalisation à Domicile (HAD)

- 55. KORIAN PAYS DES IMAGES - ÉPINAL
- 56. KORIAN DE LA PLAINE - NEUFCHÂTEAU
- 57. ADEMAT (ASSOCIATION DE DEFENSE DE LA MATERNITE DE REMIREMONT)
- 58. COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA COMCOM (TERRE D'EAU) DE VITTEL – CONTREXÉVILLE
- 59. CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE (CRSA)
- 60. JURY CHARGÉ DE LA DÉLIVRANCE DU DIPLÔME FUNÉRAIRE POUR LES PERSONNES EN CONTACT AVEC LES PARTICULIERS

Habitat et Cadre de Vie

- 61. CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT DES VOSGES (CDAD)
- 62. COMMISSION DE COORDINATION DES ACTIONS DE PRÉVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES (CCAPEX)
- 63. OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D'ÉPINAL
- 64. VOSGELIS (OPAC VOSGES)
- 65. COMITE RESPONSABLE DU PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTIONS POUR LE LOGEMENT ET L'HEBERGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES (PDALHPD)
- 66. COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE MÉDIATION (LOI DALO)
- 67. CENTRE D'AMÉLIORATION DU LOGEMENT (C.A.L.) – SOLIDAIRES POUR L'HABITAT (SOLIHA)
- 68. ASSOCIATION DÉODATIENNE POUR L'HABITAT DES JEUNES (ADHAJ)
- 69. COMITÉ DE PILOTAGE (VOSGES ET RÉGION) DE RECYCLAGE AGRICOLE DES DÉCHETS
- 70. COMMISSION DE SUIVI DU PLAN D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PEDMA)
- 71. COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'ÉVALUATION DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES (CODERST)
- 72. COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DE LA NAPPE DES GRÈS DU TRIAS INFÉRIEUR
- 73. COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE "SÉCHERESSE"
- 74. COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE SUIVI DES COMITÉS INTERMINISTÉRIELS AUX RURALITÉS
- 75. COMMISSION DÉPARTEMENTAL D'ORIENTATION AGRICOLE (CDOA)
- 76. COMITÉ DE PILOTAGE DE L'ORGANISME INDÉPENDANT DES PRODUCTEURS DE BOUES ET D'EFFLUENTS URBAINS DES VOSGES
- 77. COMCOM DE LA PORTE DES VOSGES MÉRIDIONALES



Nous intervenons également :

En 2021, 37 représentants des familles ont été proposés aux CCA des Vosges et 22 représentants des usagers ont été désignés dans les hôpitaux et structures médicales des Vosges.

DEVELOPPEMENT ASSOCIATIF

Rencontre annuelle avec nos associations et mouvements agréés

La crise sanitaire de 2020 qui s'est prolongée sur 2021 a fortement fragilisé les liens entre associations, bénévoles et adhérents.

L'Udaf a souhaité réunir ses associations et mouvements adhérents afin d'échanger ensemble sur le thème "Bénévoles et adhérents, parlons-en !"

La rencontre a démarré sur la question :

Comment vos associations ont-elles fonctionné durant cette crise ? Quels sont les impacts sur vos associations ?

Dans l'ensemble des réponses formulées par les participants, il en ressort que la plupart des associations ont perdu contact avec leurs bénévoles et constatent une diminution de leur nombre d'adhérents. De nombreuses personnes qui donnaient gratuitement de leur temps pour une cause ou pour les autres ont cessé de le faire.

Ce sont donc ces deux sujets qui inquiètent le plus les associations :

- Comment renouer des liens avec leurs adhérents ?
- Comment remobiliser les bénévoles ?

Les échanges lors de cette rencontre ont permis de conclure ensemble qu'il faut :

- Construire de nouveaux projets pour attirer des adhérents.
- Réfléchir à une communication diversifiée en incluant le numérique.

Seulement 6 associations présentes possèdent une page Facebook et 2 un site internet.

L'Udaf propose aux associations qui le souhaitent une formation Facebook pour créer sa page Facebook pour ainsi faire réseau entre associations et faciliter leur communication vers leurs adhérents et bénévoles.

Faire réseau entre associations permet de partager les moyens, les calendriers d'activités, les informations et de pouvoir échanger sur les problématiques rencontrées.

En conclusion de cette rencontre, il faut revoir les modes de communication et les déployer vers le numérique (réseaux), se rapprocher des associations voisines géographiquement pour mutualiser des outils, du matériel, s'accorder sur un calendrier d'actions cohérent pour les adhérents (par exemple ne pas organiser une bourse aux vêtements le même jour).

Cela permettrait aussi aux bénévoles d'exercer leurs talents et compétences dans différentes structures.

Agrément de l'Association France ALZHEIMER

France Alzheimer 88 est affiliée à la Fédération nationale France Alzheimer.

Elle a pour but de réunir les familles touchées par la maladie d'Alzheimer ou des maladies apparentées en vue d'un soutien mutuel :

- En informant, soutenant, accompagnant les malades et leur famille.
- En informant l'opinion et en interpellant les pouvoirs publics.
- En formant les bénévoles, les aidants familiaux, et les professionnels de soins.
- En encourageant la recherche.

France Alzheimer 88 fait partie d'un réseau national constitué de 99 associations départementales, en contact direct avec les personnes malades et leurs familles, formées et engagées à la poursuite d'actions de plaidoyer au niveau local.

Au niveau national, l'Unaf est membre du collectif « Alzheimer Ensemble Construisons l'avenir ».

Fin 2021, France Alzheimer 88 a déposé une demande d'agrément auprès de notre Udaf.

Si l'Udaf des Vosges, représente l'ensemble des familles du département, la représentation d'intérêts auprès de nombreux acteurs institutionnels, sont au cœur de l'une des 4 missions fondatrices de France Alzheimer : « informer le grand public et sensibiliser les pouvoirs publics » et poursuivent trois grands objectifs :

- Porter auprès des pouvoirs publics la voix et les revendications des personnes malades et de leurs familles,
- Positionner France Alzheimer et maladies apparentées en tant qu'interlocuteur de référence des pouvoirs publics sur le sujet,
- Faire de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées un enjeu majeur de santé publique et nourrir le débat pour construire des politiques, locales, nationales et européennes adaptées.

Cet ensemble d'actions communes entre l'Udaf et FRANCE ALZHEIMER 88 permet à chacune d'avoir des analyses pertinentes des diverses situations familiales, mais aussi de la vie sur notre territoire.

LES COMMISSIONS

Les administrateurs engagés dans l'action

Plusieurs thèmes et enjeux en lien avec l'activité de l'Udaf, sont étudiés au sein des commissions spécialisées. Leur objectif est de réfléchir à des sujets d'actualité et d'accompagner la mise en œuvre de projets.



Commission n°1

LISTES ELECTORALES, STRUCTURES, ARBITRAGE ET AGREMENT

Mission : Vérification des procédures de fonctionnement de l'Udaf, des procédures d'adhésion des associations familiales, mise en place d'outils de contrôle.

Sujets abordés : Validation des listes d'adhérents des associations, préparation des élections en Assemblée Générale, contrôle des associations adhérentes et suivi des associations candidates.

Les membres de la Commission de contrôle se sont réunis à deux reprises en 2021, le 24 Mars 2021 et le 08 Novembre 2021.

Commission n°2 :

FINANCIERE

Mission : Elle fixe elle-même son programme de travail pour l'année. Elle rend compte de ses travaux devant les instances de l'Association (Bureau, Conseil d'administration). La commission financière rend avis sur la sincérité des comptes de l'Association (au travers des documents comptables, compte de résultat, bilan et annexes au bilan, budget prévisionnel) ainsi que la qualité de gestion.

Sujets abordés : Données comptables et financières et perspectives.

Les membres de la Commission financière se sont réunis une fois en 2021, le 05 Octobre 2021 en présence de Monsieur Pascal MICHELS, du cabinet comptable CFGS.

Commission n°3 :

COMMUNICATION

Mission : Réfléchir sur une meilleure stratégie de communication.

Sujets abordés : Le site internet, la page Facebook, le journal « Familles Actuelles et Société »

En raison du contexte sanitaire, les membres de la Commission Communication n'ont pas pu se réunir en 2021.

LA MÉDAILLE DE LA FAMILLE

La médaille de la famille est une distinction honorifique décernée aux personnes qui élèvent ou qui ont élevé dignement de nombreux enfants, afin de rendre hommage à leurs mérites, et de leur témoigner la reconnaissance de la nation.

Peuvent obtenir cette distinction :

- Les mères ou les pères de famille élevant ou ayant élevé au moins 4 enfants français dont l'aîné a atteint l'âge de 16 ans, qui, dans l'exercice de leur autorité parentale, ont manifesté une attention et un effort constants pour assumer leur rôle de parents dans les meilleures conditions morales et matérielles possibles.
- Les personnes qui, au décès de leurs parents, élèvent ou ont élevé seuls pendant au moins 2 ans leurs frères et sœurs.
- Les personnes élevant ou ayant élevé seuls pendant au moins 2 ans un ou plusieurs enfants de leur famille devenus orphelins.
- Les veufs et veuves de guerre qui ayant au décès de leur conjoint 3 enfants et dont l'aîné a atteint l'âge de 16 ans les ont élevés seuls.

La médaille peut être accordée à titre posthume si la proposition est faite dans les 2 ans du décès de la mère ou du père.

Les personnes de nationalité étrangère, hors les ressortissants des États membres de l'Union européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, ne peuvent bénéficier de la médaille de la famille que si elles sont en situation régulière au regard de la législation sur le séjour ou si elles sont titulaires d'un récépissé de demande de renouvellement de titre de séjour.

En 2021, **3** dossiers ont été déposés, ils ont tous reçu un avis favorable. En 2020, une remise des médailles n'a pas pu avoir lieu à cause des conditions sanitaires, elle a été remise en 2021.

Nous continuons à assumer le secrétariat sur la base de dossiers souvent sans avis motivé des Maires et des Services Sociaux, ce qui rend l'instruction pour avis délicate. *Pour l'année 2021, les 3 dossiers étaient tous avisés par les Maires des communes concernées et nous les remercions.*

Toutes les précisions des conditions d'obtention sont détaillées sur notre site internet ainsi que le téléchargement des dossiers de demandes : www.Udaf88.org

LE JOURNAL « FAMILLES ACTUELLES ET SOCIÉTÉ »

Un réel support de communication

Pour favoriser l'augmentation d'abonnements et « sortir » du département, au deuxième semestre 2021, le journal « La Vie Familiale Vosgienne » est devenu « Familles Actuelles Et Société », le contenu de ce journal étant dédié aux familles et aux sujets de société au niveau national.

La rubrique « Vie des associations » est inchangée et traite toujours du local de nos associations. Ce journal est celui des Associations et de leurs adhérents. Destiné aux familles, aux associations, aux partenaires et professionnels, acteurs de la mise en œuvre de la politique familiale, ce journal ne s'adresse pas uniquement aux familles vosgiennes mais à toutes les familles de France.

Le nouveau format, le nouveau graphisme du journal ainsi que son nouveau contenu ont reçu un très bon accueil et des éloges qui ont conforté l'équipe rédactrice d'avoir fait le bon choix pour ces changements.

En 2021, 4 numéros ont été réalisés et expédiés. Le nombre de nos abonnements suit la baisse de nos effectifs et fin 2021, nous avons expédié environ 12 000 exemplaires. En Mars 2021, le 500^{ème} numéro de notre journal est publié.



L'équipe rédactrice remercie les fidèles lecteurs et nos annonceurs pour leur confiance et leur investissement.

Pôle action familiale

Le Point Info Famille

Aiguiller chacun dans le vaste champ des services aux familles

Ce lieu d'accueil et d'écoute est accessible à toute personne qui souhaite obtenir une information, trouver une solution, mieux connaître les professionnels et associations qui l'entourent.

Leurs questions peuvent concerner la garde d'un enfant, l'aide à un proche en perte d'autonomie, la résolution d'une difficulté sociale ou économique au sein de la famille, le micro crédit, une question juridique ou administrative, l'aide à la fonction parentale...

Les missions :

Écouter d'une façon attentive et bienveillante en garantissant un accueil gratuit, sans condition, anonyme et confidentiel.

Informer en délivrant des données fiables et actualisées. Grâce à la connaissance approfondie du territoire et un travail continu en réseau, nous apportons des réponses de proximité.

Orienter vers l'organisme (institutionnel ou associatif) compétent, et/ou vers le dispositif d'aide aux familles et à la parentalité le plus adapté aux besoins. C'est un véritable lieu d'aiguillage dans le champ très vaste et très riche des services aux familles.

Notre Service « Point Info Famille »



Depuis plusieurs années, ce service est animé par notre juriste, **Dominique DJELLOUL**, qui a su déployer une qualité de services aux familles au niveau de l'accueil, du conseil, de l'orientation, du diagnostic et de l'accompagnement tout en ayant développé un réseau partenarial solide dans divers domaines (surendettement, logement, santé, mobilité, emploi, consommation).

Les activités de ce service :

1. Faire de la prévention par le biais de l'information

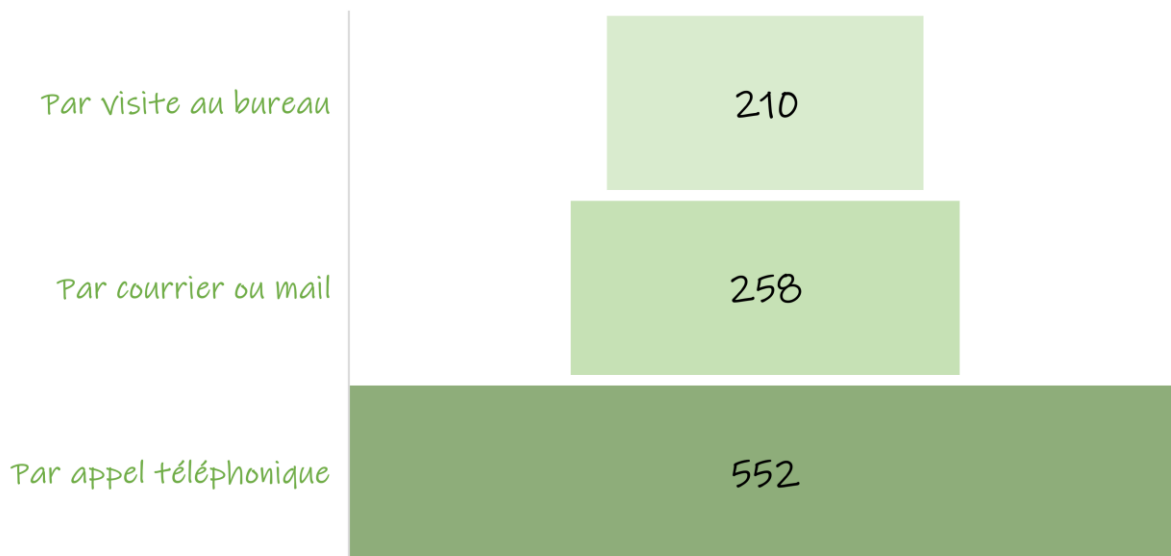
Dominique DJELLOUL rédige des articles sur divers thèmes (les informations juridiques, la consommation...) dans notre journal « Familles Actuelles et Société ».



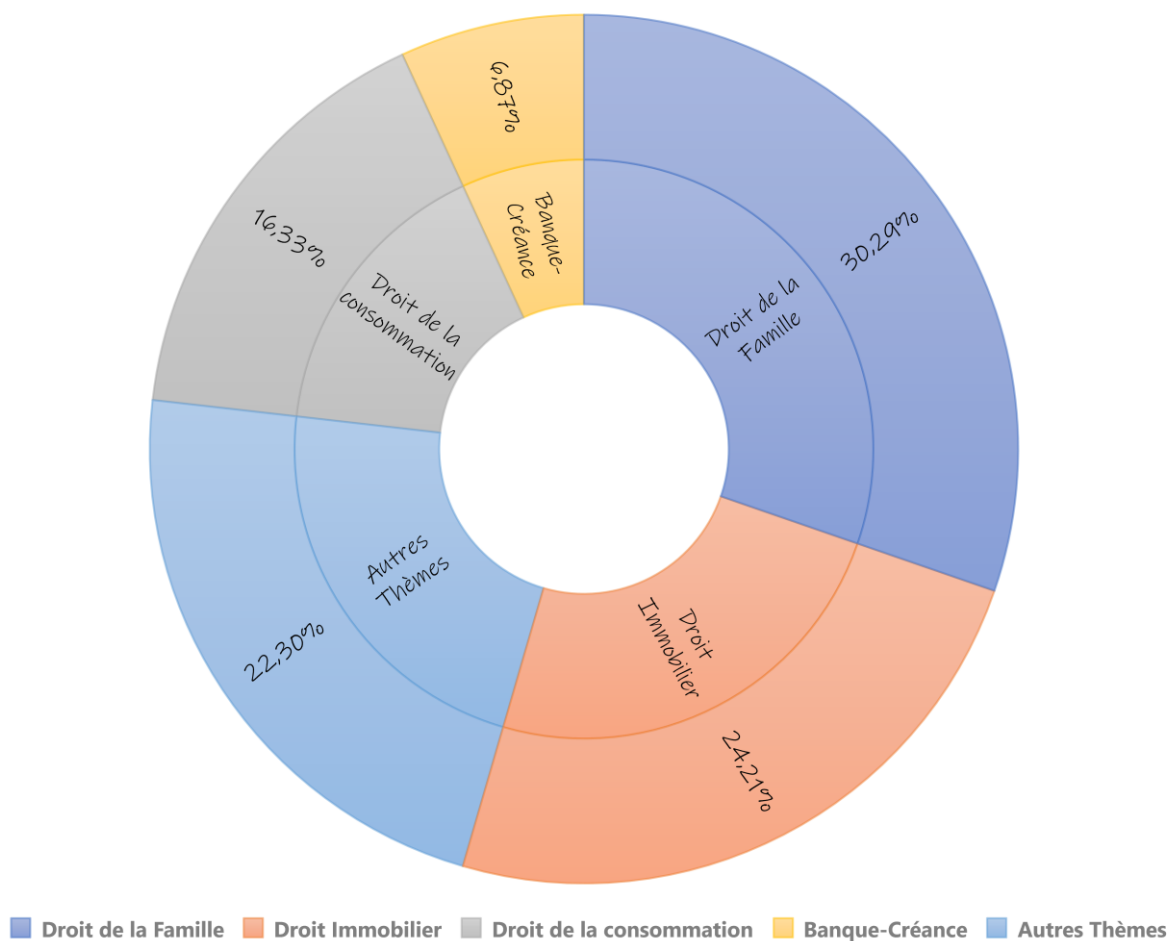
2. Renseigner, informer, orienter, aider les personnes en difficultés, entreprendre une conciliation en cas de litige

Le service « Point Info Famille » a enregistré cette année **1020** demandes.

RÉPARTITION DES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS



RÉPARTITION DES DEMANDES PAR THÈMES



Les demandes les plus fréquentes en 2021 :

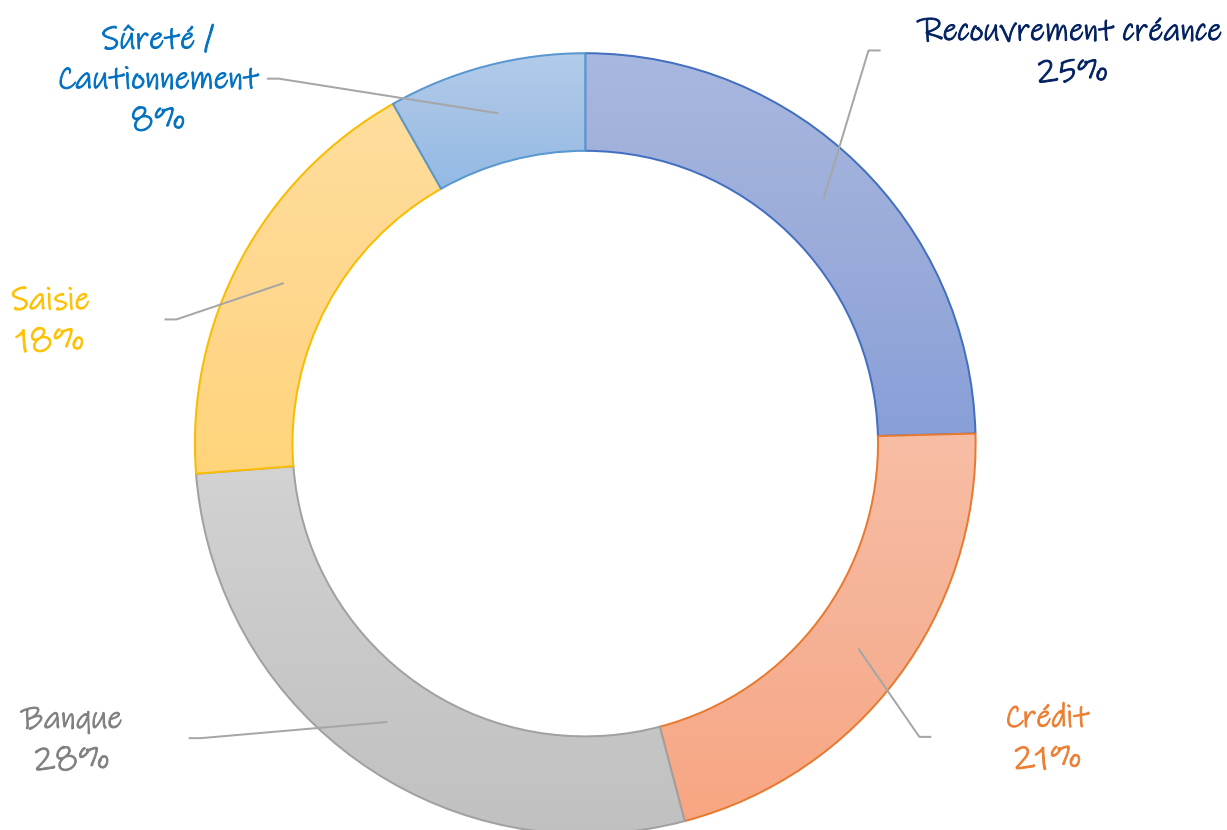
Droit de la Famille avec 269 demandes	
Divorce	61
Séparation	39
Pension alimentaire/compensatoire	30
Succession	20
Tutelle/Curatelle	27
Autorité parentale / Délégation AP	17
Acquisition Nationalité/Visa	10
Obligation alimentaire	11
Reconnaissance enfant	10
Emancipation	6
Régime matrimonial	5
Séparation de corps	5
Regroupement familial	5
Pacs	5
Adoption	5
Action en contestation de paternité	5
Action recherche intérêt des familles	0



Droit de l'immobilier avec 215 demandes	
Bail	168
Copropriété	11
Troubles de Voisinage	11
Prêt Immobilier	7
Vente / Achat	5
Compromis de vente	4
Servitude	1
Construction	3
Bornage	2
SCd	2
Bail commercial	1
Certificat d'urbanisme	0

Droit de la consommation avec 145 demandes			
Annulation achat/contrat	14	Arrhes/acompte	12
Téléphonie Internet	17	Energie (Electricité, eau, gaz)	14
Garantie	15	Travaux/réparations	7
Livraison	18	Facture/Devis	10
Démarchage à domicile	15	Automobile	4
Vente à distance/Achat @	12	Exécution Contrat	7

LA BANQUE-CREANCE AVEC 61 DEMANDES



Autres thèmes avec 198 demandes	
Droit du travail	43
Aides sociales	29
Exécution jugement/procédure	20
Droit pénal	20
Aide juridictionnelle	18
Droit des assurances	17
Fonctionnement association	14
Liquidation judiciaire	8
Droit fiscal	8
Retraite/pension de réversion	8
Injonction de payer/faire	7
Paiement indu	7
Droit des sociétés	5

Le Point Conseil Budget

L'Education budgétaire contre le surendettement

En 2021, obtention d'un deuxième label PCB

Mesure de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, les Points Conseil Budget (PCB) accompagnent les personnes rencontrant des difficultés budgétaires, afin de prévenir le mal-endettement et le surendettement.

Sur les 28 dossiers réceptionnés par la DREETS **Grand Est** au titre de la campagne de labellisation 2021, seuls, neuf dossiers ont été retenus.

L'Udaf avait obtenu un premier label Point Conseil Budget fin 2020, en 2021, elle a fait partie des 9 lauréats ayant obtenu un label dans le Grand Est et la seule sur le département des Vosges.



L'Udaf accompagne gratuitement et en toute confidentialité toute personne résidant dans les Vosges qui la sollicite pour des questions relatives à la gestion budgétaire et financière.

Nous fournissons :

- ✍ Des informations sur les démarches à suivre.
- ✍ Des explications sur les courriers administratifs ou liés au surendettement.
- ✍ Des conseils sur des problèmes juridiques.
- ✍ Une aide à la constitution d'un dossier de surendettement.
- ✍ Une aide éducative budgétaire, pour accompagner la personne dans l'élaboration de son budget prévisionnel après avoir identifié son fonctionnement budgétaire.

En quelques chiffres

132 ENTRETIENS



52 % Femmes

48 % Hommes



40 %

sont des
PERSONNES AVEC ENFANTS À CHARGE



1 284 €

EST LE REVENU MOYEN DES MENAGES

28 950 €

EST LE MONTANT MOYEN DES DETTES

La ligne « Écoute parents »

La ligne Écoute Parents est un service inscrit dans la Convention d'objectifs Unaf/Udaf 2016-2021 dans le domaine des actions d'accompagnement des parents et réseaux d'entraide entre familles. Sur l'année 2021, la convention d'objectifs de l'Udaf des Vosges s'est déclinée sur deux actions :

- La ligne Écoute Parents.
- L'action familles monoparentales.

Compte tenu de la nécessité d'accès des parents aux dispositifs institutionnels de droit commun, il paraît opportun pour l'Unaf et les Udaf d'accompagner les parents dans leur rôle de parents.

Écoute Parents est un dispositif local financé et piloté par l'Udaf depuis le 15 mai 2019.

Ce service d'écoute et de soutien à distance pour les parents est de type généraliste, rendu à un large public par une accessibilité optimale, il est mis en œuvre par des professionnels de l'Ecole des Parents.

Les consultations téléphoniques sont ainsi assurées par une équipe spécialisée et permanente de l'EPE, composée de psychologues cliniciens, d'une sexologue, d'une psychothérapeute, d'une Conseillère Conjugale et Familiale et de professionnels du soutien à la parentalité.

L'objectif final est **d'informer et de soutenir** les usagers dans leurs préoccupations concernant le domaine familial et relationnel, étendu à sa diversité et son évolution.

Les objectifs opérationnels de consultations sont :

- L'accueil de chacun dans la reconnaissance de ce qu'il vit, dans un climat de respect et de bienveillance.
- La co-construction de réponse avec la personne en valorisant ses ressources personnelles, relationnelles et ses compétences.
- L'apaisement des tensions de l'usager dans un délai court afin d'éviter la cristallisation des difficultés.
- L'évaluation de la difficulté rencontrée et la nécessité éventuelle d'un suivi plus long ou d'une réorientation au plus près de son domicile.
- Une réponse immédiate aux usagers en grande difficulté.

Les professionnels de **Écoute parents** s'appuient sur un réseau de partenaires permettant une réorientation des usagers au plus près de leur lieu de vie. Ainsi, ils jouent l'intermédiaire entre des professionnels locaux et les usagers qui peuvent, soit les méconnaître, soit ne pas faire lien entre leurs besoins et les services existants.

Sur le département des Vosges, les usagers peuvent être adressés à l'Udaf des Vosges pour une réorientation vers un service de proximité plus proche du lieu d'habitation et/ou vers un partenaire spécifique. Les autres services sont multiples comme :

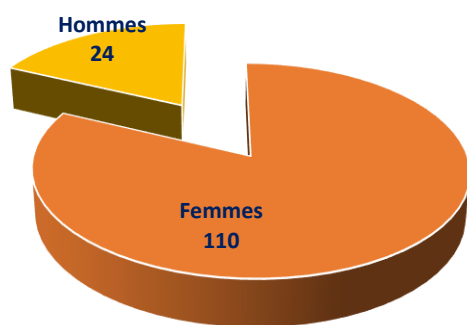
- Lieu de consultation
- Centre social
- Association spécifique
- CMP/CMPP
- Maison des ados
- Établissements scolaires
- Personnels de santé
- Info juridique
- Lieu d'Accueil Enfants Parents ...

Les consultations sont libres et anonymes. Les usagers sont ainsi reçus dans un cadre confidentiel. Quand il y a une proposition de réorientation, c'est l'usager, et lui seul, qui prend contact avec le professionnel local proposé.



Bilan 2021

Les appelants



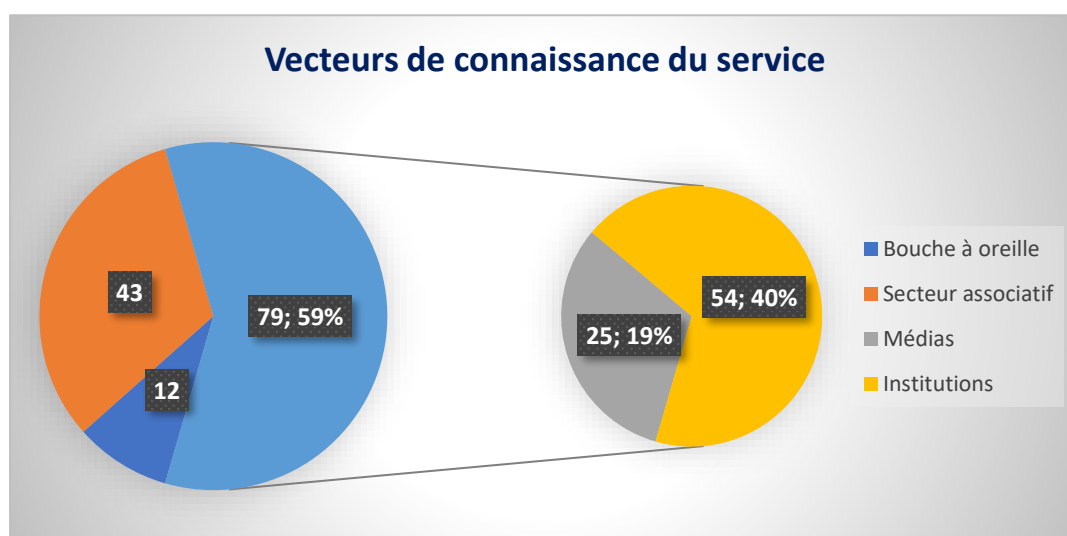
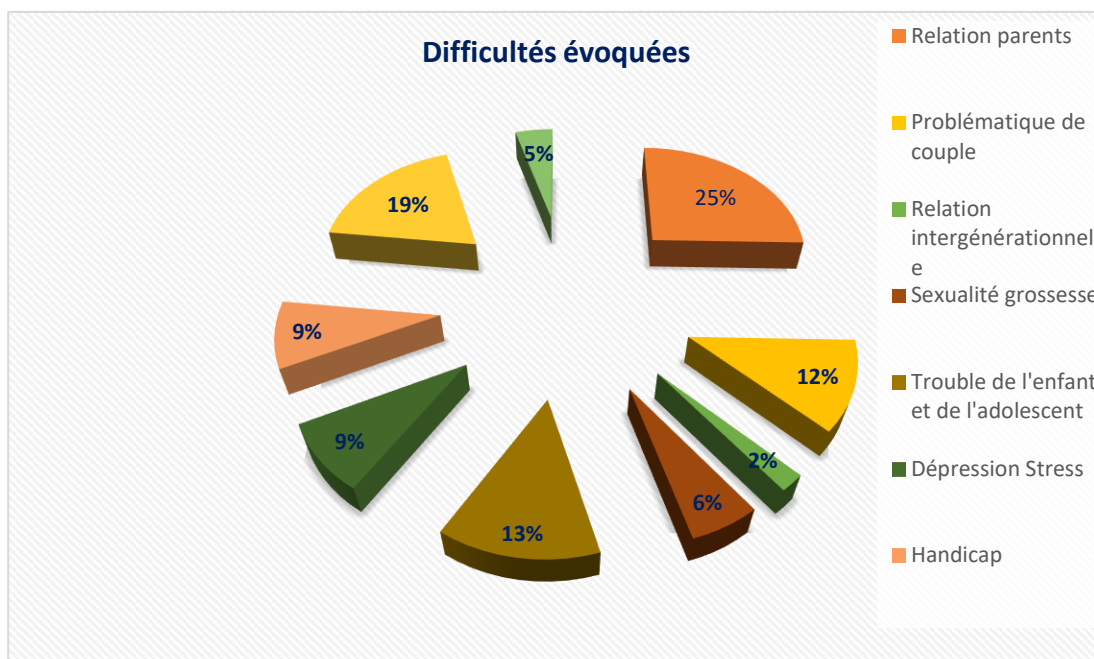
78% des appels relèvent d'une demande de soutien contre **22%** sur une demande d'information.

Pour l'année 2021, les femmes représentent **82%** des personnes sollicitant le service contre **18%** d'hommes. En 2020, le constat était similaire sur le sexe des personnes sollicitant le service.

En corrélation avec l'année 2020, les appels reçus traitent en première position pour **25%** des problématiques relationnelles entre les parents et les enfants et en seconde position de problématique au sein du couple pour **19%**.

13% des appels relèvent de troubles de l'enfant et de l'adolescent.

La crise sanitaire vécue depuis deux ans laisse à penser un besoin de libérer la parole et la nécessité d'une écoute bienveillante par les professionnels de l'EPE et dirigée ensuite vers les professionnels de proximité, répondant au mieux aux attentes exprimées par les appelants.



Les actions et projets en partenariat

L'action familles monoparentales

Cette action ponctuelle (2019-2021) en partenariat avec la CAE, est la deuxième action inscrite dans la convention d'objectifs Unaf/Udaf 2016-2021 dans le domaine des actions d'accompagnement des parents et réseaux d'entraide entre familles.

Faisant suite à un diagnostic réalisé par l'Unaf auprès de l'Udaf de la Charente et de la Vienne ayant déployé des actions pour les parents solos, à la question « Qu'est-ce qu'un parent solo aujourd'hui ? », ils ont répondu de la manière suivante et par ordre d'importance :

1. C'est vivre une grande solitude dans l'exercice des responsabilités familiales.
2. C'est subir le poids des enjeux éducatifs.
3. C'est vivre dans des conditions financières difficiles.
4. Entretenir des relations difficiles avec les institutions.
5. Subir une pression permanente qui épuise.
6. S'oublier au profit de ses enfants.
7. Éprouver le regard des autres.
8. Vivre dans la dépendance des services publics.

Pour répondre aux problématiques identifiées par les ménages eux-mêmes, cette action, outre d'aller vers les familles monoparentales invisibles avait deux objectifs principaux :

- Créer une dynamique pour impliquer la famille dans la construction de ses réponses.

Chaque famille seule détient un pouvoir d'action qui se multiplie lorsqu'elle s'associe à d'autres familles pour réfléchir et agir.

- Permettre aux familles monoparentales invisibles et non adhérentes à un centre social de sortir de l'isolement et ainsi de pouvoir en cas de difficultés ponctuelles supplémentaires de pouvoir trouver du soutien (près des professionnels mais également des autres parents).

L'objectif final de cette action étant de permettre à ces parents solos de créer un réseau d'entraide et à moyen de créer une association d'entraide entre parents (par exemple « Parents Solos »).

L'Udaf s'étant engagée à les soutenir par le prêt de locaux, l'accompagnement administratif pour créer l'association (statuts, etc.), conseils juridiques et communication.

Cette action est née fin 2019 avec un calendrier de mise en œuvre sur 2020. La crise sanitaire et le confinement ont contraints les parents et les professionnels à reporter les rencontres prévues et à prolonger l'action sur 2021. L'action devait être clôturée par un moment convivial et de loisir en famille au Zoo de Saint Croix.

Le bilan :

La crise sanitaire a d'abord stoppé l'action en raison de la fermeture des structures pendant plusieurs mois et les incertitudes sur la possibilité d'organiser des actions de groupe a rendu extrêmement compliqué le travail collaboratif, y compris avec les familles.

Suite à une forte pression des familles, en demande de temps d'échange, le centre social de Thaon a choisi de démarrer les actions du projet bien que les autres centres sociaux aient choisi de ne pas démarrer les actions.

Toujours en raison des contraintes imposées par la crise sanitaire, la plupart des ateliers ont été découpés 2 voire 3 fois afin de respecter les jauges et la distanciation physique.

L'étalement du projet dû à la crise sanitaire a fait perdre toute motivation aux familles.

Au fur et à mesure du projet, les familles ont espacé les contacts.

Concernant la sortie loisir prévue, malgré la prise en charge de celle-ci, les mères qui en avaient fait la demande, ont annulé leur participation et n'ont pas souhaité reporter.

Plusieurs rendez-vous ont été proposés aux familles afin d'identifier la raison de l'absence de mobilisation pour la sortie, aucune ne s'est présentée au rendez-vous. La crise sanitaire a rendu impossible l'analyse des résultats.

Parkours jeunes

L'action « PARKOURS JEUNES », portée par la CAE qui avait démarré fin 2019 et à laquelle l'Udaf a été mise à contribution pour le repérage des jeunes « invisibles » avait déjà été freinée en 2020 en raison de la pandémie.

L'Udaf avait sollicité la Fédération ADMR pour contribuer au repérage des jeunes dans les familles et une réunion de calage avait eu lieu.

En 2021, ce projet a dû être à nouveau remanié afin de l'adapter au contexte encore contraint par des restrictions sanitaires.

La participation de l'Udaf à cette action étant axée sur la communication vers les familles, les acteurs sociaux, les associations et mouvements familiaux etc., il a fallu redéfinir le mode opératoire.

L'Udaf a donc proposé la mise en place d'une ligne téléphonique qui avait pour objectif d'orienter les partenaires et familles ayant identifié des jeunes "invisibles" vers les actions de mobilisation organisées dans le cadre du projet (chantiers d'insertion/chantiers rivières/participation aux journées événementielles telles que la fête du sport à Chavelot, Fête de l'été au centre social de Golbey, Fête de quartier du plateau de la justice, Festival La Haut sur la Colline...).

Suite au changement de coordination au sein de la CAE dans le courant de l'année, cette action a été "remaniée" et l'Udaf ainsi que la Fédération ADMR n'ont plus été sollicitées.

Lors du bilan de cette action, la DDETSP a constaté des difficultés dans la coordination des acteurs qui participaient au repérage.

Les réseaux parentalité

Un réseau :

- Est un ensemble organisé de personnes physiques ou morales = acteurs du réseau.
- Est situé dans une zone géographique déterminée.
- Est composé d'acteurs avec des compétences différentes et/ou complémentaires.
- A un objectif commun, avec des valeurs partagées.
- Est basé sur une base de coopération volontaire.

Il donne un cadre dans lequel les acteurs ont la liberté de décider et d'agir. L'animation du réseau repose sur de la coopération volontaire, dans un cadre de confiance entre les membres à la recherche de consensus.

Chaque secteur, territoire a sa propre réalité et se structure différemment selon les besoins et envies des acteurs qui le composent.

Les réseaux parentalité s'inscrivent dans le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) qui est le fruit d'une démarche partenariale et volontaire menée sous l'égide du Préfet du département et co-piloté par la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Départemental et la Mutualité Sociale Agricole. La démarche du SDSF vise à coordonner les dispositifs et les différents acteurs pour améliorer la qualité, la complémentarité et la cohérence de l'offre

Le soutien aux réseaux « parentalité » s'inscrit dans l'axe 4 du SDSF : « impulser une dynamique départementale de mobilisation de d'implication des familles ».

Le réseau parentalité de Remiremont et ses vallées

Fin 2018, L'Udaf avait rejoint le réseau parentalité de **Remiremont et de ses Vallées**, **Armelle PERNY** participe aux groupes de travail « communication » d'une part et d'autre part en partageant les travaux de recherches de l'Unaf et des observatoires de plusieurs

Udaf sur les évolutions de la vie des familles.

Le réseau regroupe des familles, des professionnels, des élus, des bénévoles de diverses associations et organismes ou institutions sur le territoire géographique de Remiremont et ses Vallées.

Il met la famille au cœur des actions et lui apporte des éléments de réponses. Ses objectifs sont de recenser les actions et acteurs de la parentalité, favoriser l'interconnaissance, apporter des réponses concrètes, rapides et adaptées aux parents, élus et professionnels.

Pour que ce réseau soit bien identifié, l'année 2021 a été consacrée à l'élaboration d'un logo, d'une charte graphique et d'un flyer.

Les travaux ont été présentés lors d'une réunion plénière réunissant partenaires et acteurs de la parentalité.



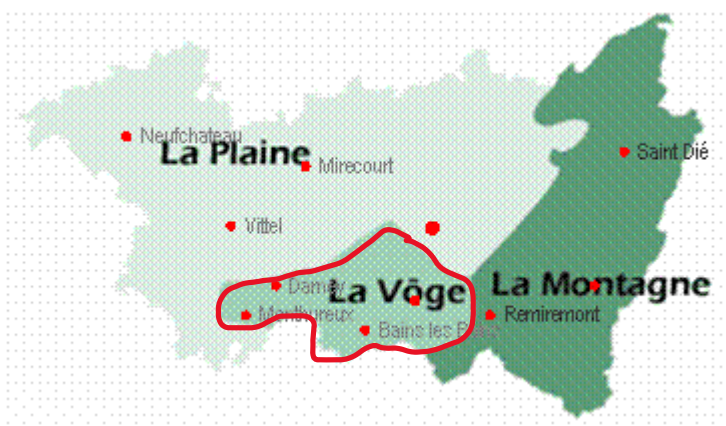
Le réseau parentalité FamilleS en Vège

Le nom de ce réseau a été choisi avec l'ensemble des partenaires associés dans le projet.

L'idée d'un **F** et **S** majuscule reflète l'image du territoire, la famille plurielle et intergénérationnelle qui ne se résume pas aux seuls parents mais aux proches et aux ascendants, la population recensée sur ce territoire étant particulièrement âgée et vieillissante.

Ce réseau est né en juillet 2019.

Monique VAUTHIER, Vice-Présidente de l'Udaf participe aux travaux de ce réseau.



Semaines de la Parentalité

L'Udaf est associée à l'organisation de la journée d'ouverture des semaines de la parentalité. Coordonnée par la CAF sous l'égide du Schéma Départemental des Services aux Familles du Département des Vosges, cette journée propose chaque année conférences et ateliers de réflexions sur un thème de la parentalité.

En 2021, les semaines de la parentalité se sont déroulées sur le thème : « **Pas facile d'être parent : l'épuisement parental. Le comprendre, l'éviter et s'en sortir** ».

Une maison des Familles à Epinal

4 réunions en 2021

L'Udaf a été sollicitée par Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE, première adjointe en charge de la Cohésion Sociale et des Solidarités à la ville d'EPINAL pour apporter son expertise des familles dans le projet d'élaboration et d'organisation d'une Maison des Familles. L'aboutissement du projet était prévu pour une ouverture en 2022.

4 réunions de concertation ont été organisées avec la participation d'élus et d'acteurs dans le champ de la famille dont les délégués aux Accessibilités et à l'Inclusion, à la Santé et aux Seniors, à Épinal Solidaire, CAF des Vosges, PEP Lor'Est, Ligue de l'Enseignement, Pôle Ville des Solidarités et du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Épinal.
Le projet n'est pas encore abouti.

Plateforme de répit ADAPEI

2 réunions et apports d'informations par mails

L'Udaf a été sollicitée par l'ADAPEI pour collaborer à la création d'une plateforme d'accompagnement et de répit aux aidants des personnes en situation de handicap pour le département, en réponse à l'appel à candidature de l'ARS Grand-Est.

De plus, l'Udaf, en tant que représentant des familles est invitée à faire partie du comité de pilotage. La plateforme sera organisée à la fois pour couvrir le territoire Vosgien et également pour répondre aux attentes et contraintes des aidants, elle disposera tout d'abord d'un local situé de manière centrale dans le département sur la commune d'Épinal, loué à l'Udaf. Ces locaux comportent un bureau et une salle de réunion. Le lieu est accessible aux personnes à mobilité réduite et proche des transports en commun.

D'autre part tout autre lieu pourra être mobilisé en local pour correspondre aux souhaits des personnes sous forme de points relais. Les MSAP/France Services et ADMR ont déjà fait part d'envisager un partenariat. L'ADAPEI a obtenu une confirmation orale par l'ARS qu'elle avait été sélectionnée pour porter la Plateforme de répit.

Tiers lieu à la MFR de Saulxures / Moselotte

L'Udaf est associée au comité de pilotage pour la mise en place d'un tiers lieu à la MFR de Saulxures sur Moselotte. Ce Tiers-Lieu a pour vocation de permettre aux jeunes et à toutes personnes extérieures d'y trouver un endroit neutre, d'écoute, de conseil et de documentation auprès des différents professionnels partenaires.

Ce projet permet de mobiliser les partenaires, de redynamiser la MFR et ainsi proposer un accompagnement pour les personnes en difficultés sociales et ou en attentes d'aide/conseil sur le territoire.

Les objectifs opérationnels sont de :

- Créer un lieu où se regroupe les partenaires.
- Mener des actions de sensibilisation auprès d'un public.
- Informer/conseiller les usagers.
- Délester les formateurs de la MFR de certaines problématiques compliquées des jeunes.

Le tiers-lieu est un espace où usagers dans le besoin et associations, organismes, dispositifs d'intérêt général, publics ou privés trouvent un lieu adapté en espace rural où ils peuvent se rencontrer. Les enjeux majeurs sont la détresse psychique de notre jeunesse, l'isolement croissant des personnes âgées, l'accès aux dispositifs de droit commun, l'accès aux droits pour les jeunes du territoire.

Etude sociologique

Fin 2020, L'UDCSF 88 a sollicité l'Udaf pour élaborer, coordonner et piloter un projet s'adressant aux locataires de VOSGELIS, action s'inscrivant dans le cadre de la subvention octroyée par VOSGELIS à l'UDCSF pour son agrément de défense de locataires.

Début 2021, l'Udaf réfléchit sur un projet en prenant en compte l'actualité des vies des familles, le paysage social des familles Vosgiennes.

L'analyse des besoins sociaux impulsée par la CAE et effectuée par COMPAS diagnostique que :

- Plus d'un quart des habitants est âgé de 60 ans et plus.
- Selon les projections du COMPAS, le vieillissement de la population va se poursuivre dans les années à venir : sur la période 2020-2026 la progression des 75 ans et + sera notamment importante.
- Près de 9 600 seniors vivent seuls dans leur logement (28% des personnes âgées) et près de 55% des 80 ans et plus à domicile vivent seuls.
- Les niveaux de revenus des futurs retraités les plus pauvres sont déjà plus faibles que ceux des 60-74 ans, la précarité des seniors devrait ainsi s'accroître.

De plus, la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 a agi comme un révélateur d'inégalités préexistantes notamment dans la population des personnes âgées, vivant à domicile sans conjoint ni enfant ; ont-elles subi plus intensément les conséquences négatives de la crise sanitaire que ceux en couple ?

Au regard de ces éléments l'Udaf a proposé une étude sociologique qualitative avec en focus "Le rapport au logement des + de 65 ans résidant au sein de logements sociaux dans le département des Vosges".

L'Udaf a fait appel à un sociologue spécialiste de l'environnement social pour réaliser l'étude et a sollicité la coopération de VOSGELIS pour l'identification et la mise en relation des locataires de + de 65 ans.

Monsieur BARBE, Directeur Général de VOSGELIS a immédiatement et favorablement accepté de coopérer au projet. Le projet-étude a démarré fin 2021, il vise à étudier plus spécifiquement les types et amplitudes des solitudes ressenties pour atteindre l'objectif final qui est d'analyser la qualité de vie sociale des résidents pour ensuite, si besoin, proposer des actions pour parer aux éventuelles difficultés repérées.

L'étude sera réalisée sur différentes zones géographiques Vosgiennes (urbaines, péri-urbaines, rurales...) sur lesquelles Vosgelis possède un patrimoine locatif et sera finalisée fin 2022.

Forums et manifestations

Forum des familles



L'Udaf a participé à l'organisation du Forum des Familles porté par la CAE. L'Udaf a tenu un stand pour informer les familles et a organisé une conférence sur le thème : « *Vers la famille parfaite par le numérique ?* »

Échanger, travailler, se divertir, se former, s'informer, rencontrer, aimer... comment le numérique s'est-il installé dans tous les secteurs de nos vies ? Pour le meilleur ? Ou pour le pire ?

Animée par Samuel Nowakowski, maître de conférences.

Les associations en fête

L'Udaf a participé à la journée des Associations en fête organisée par la ville d'Épinal en septembre 2021 à l'Espace Cours d'Épinal.

Cette journée a permis de tisser des liens avec certaines des associations présentes et de rencontrer ses partenaires opérationnels avec lesquels l'Udaf œuvre pour les familles.



Pôle administration

L'équipe

Au 31/12/2021, l'équipe de l'Udaf des Vosges était constituée de **3** salariées en C.D.I. à temps complet.

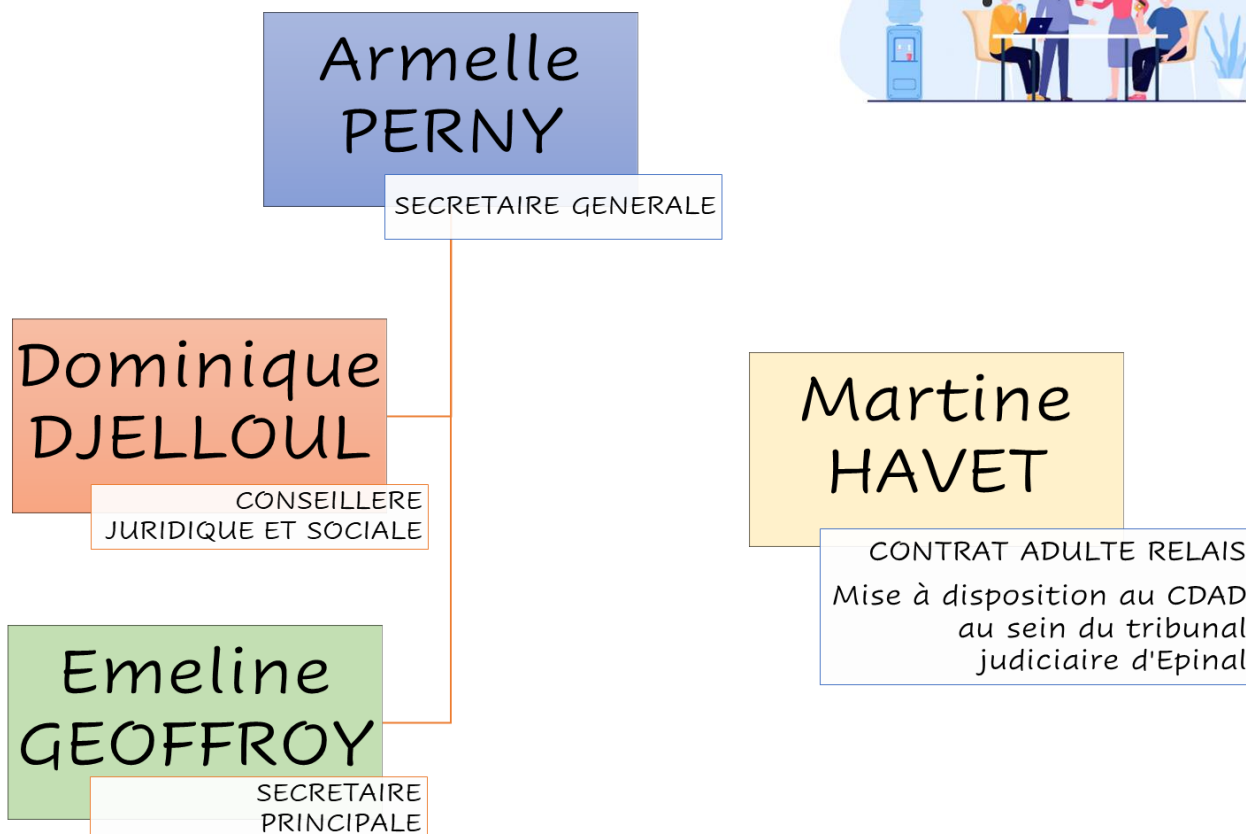
Emeline Geoffroy a rejoint l'équipe de l'Udaf en tant que secrétaire principale, en remplacement de **Christine Renard** partie à la retraite le 1^{er} Avril 2021.

Nous lui souhaitons une belle retraite.



Et un temps plein en contrat adulte relais : Madame **Martine Havet**, mise à disposition au Conseil Départemental de l'Accès au Droit des Vosges (CDAD) au sein du tribunal judiciaire d'Epinal.

L'organigramme



Les locations

La salle de réunion



La salle de conférence



Les bureaux

Locations de salles de réunion et bureaux (formation, séminaire, conférence, réunion, CA, Ag, entretien).

Les salles sont équipées d'un accès internet Wifi, accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite), sonorisées, avec vidéoprojecteur et équipements sur demande.

Pour connaître les disponibilités et les tarifs des locations, il est préférable de nous contacter par téléphone ou par mail.

Les salles sont mises à disposition gratuitement aux Associations agréées à l'Udaf.



La Communication

Notre site Internet : www.udaf88.org



Elaboré pour informer, il possède aussi les fonctionnalités nécessaires pour communiquer avec les utilisateurs via des formulaires de contact et d'inscriptions aux actions proposées.

Notre page  : UDAF88



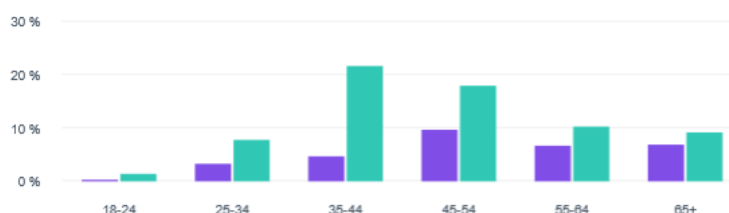
Notre page Facebook, créée fin 2018 compte **430** abonnés.

Afin de permettre à nos associations, à notre réseau de partenaires, aux familles de recevoir les informations des actions menées sur le territoire dans les domaines de la famille et de la parentalité, de créer des réseaux et des groupes afin de partager des informations et d'organiser des rencontres.

Audience

Âge et genre

Hommes 31.70%
Femmes 68.30%



Le rapport financier

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques...	20 161	19 692	469	725
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	15 245		15 245	15 245
	Constructions	189 962	166 317	23 645	26 945
	Installations techniques Matériel et outillage	75 985	73 517	2 469	2 627
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>				
	Immobilisations financières ⁽¹⁾				
	Participations et Créances rattachées	15		15	15
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres				
Total I		301 368	259 526	41 843	45 557
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours				
	Créances ⁽²⁾				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	5 213	3 000	2 213	6 946
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres	6 871		6 871	10 165
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	343 173		343 173	296 516
	Charges constatées d'avance ⁽²⁾	2 005		2 005	2 364
Total II		357 262	3 000	354 262	315 990
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)				
	Primes de remboursement des emprunts (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		658 631	262 526	396 105	361 547

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12
FONDS PROPRES	Fonds propres		
	Fonds propres sans droit de reprise :		
	Fonds propres statutaires	242 370	704 882
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise :		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
FONDS DÉDIÉS	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau		- 520 800
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	47 760	58 288
	Situation nette (sous total)	290 130	242 370
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	290 130	242 370
	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
PROVISIONS	Fonds dédiés	2 111	25 710
	Total II	2 111	25 710
DETTE (1)	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	15 173	12 713
DETTE (1)	Total III	15 173	12 713
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières diverses	24 636	21 324
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	25 523	17 735
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	33 279	31 263
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	84	2 978
	Instruments de trésorerie		
DETTE (1)	Produits constatés d'avance	5 169	7 453
	Total IV	88 692	80 754
Ecarts de conversion passif (V)			
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		396 105	361 547

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	11 478		12 862		- 1 384	- 10.76
Ventes de biens et services						
Ventes de biens	141		244		- 103	- 42.09
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	33 210		32 255		955	2.96
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	264 894		249 338		15 557	6.24
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels	5				5	
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières	750		1 050		- 300	- 28.57
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	25 102		22 395		2 707	12.09
Utilisations des fonds dédiés	23 600		36 468		- 12 868	- 35.29
Autres produits	6		5		1	26.08
Total I	359 187		354 617		4 570	1.29
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			128		- 128	- 100.00
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	83 514		84 576		- 1 062	- 1.26
Aides financières	18 202		17 398		804	4.62
Impôts, taxes et versements assimilés	4 121		3 241		880	27.15
Salaires et traitements	144 135		112 706		31 428	27.89
Charges sociales	51 962		41 888		10 074	24.05
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 579		3 639		939	25.81
Dotations aux provisions	5 460		1 881		3 579	190.27
Reports en fonds dédiés			23 600		- 23 600	- 100.00
Autres charges	6		14		- 7	- 54.52
Total II	311 978		289 071		22 908	7.92
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	47 209		65 546		- 18 337	- 27.98

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

1 641

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021 12	31/12/2020 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	321	333	- 12	- 3. 65
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	321	333	- 12	- 3. 65
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	321	333	- 12	- 3. 65
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	47 529	65 879	- 18 350	- 27. 85
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	398	61	337	551. 15
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V	398	61	337	551. 15
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	167	7 652	- 7 485	- 97. 82
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI	167	7 652	- 7 485	- 97. 82
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	231	- 7 591	7 821	103. 04
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	359 905	355 011	4 895	1. 38
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	312 145	296 722	15 423	5. 20
5. EXCEDENT OU DEFICIT	47 760	58 288	- 10 528	- 18. 06

Rapport moral et d'orientation

Faire le bilan d'une année est toujours complexe, l'année 2021 a encore été perturbée par la crise sanitaire avec une reprise progressive des activités à partir du 2^{ème} semestre.

Nos associations ont, certes, perdu des adhérents mais ont réussi à en limiter le nombre et ont pu reprendre leurs activités dans le courant de l'année. La crise a mis en exergue le recours à l'outil numérique avec un mode de fonctionnement « à distance » et si certains ont pu s'organiser cela n'a pas été facile pour tous.

Les contacts entre associations et certains bénévoles ont été altérés, la crise du coronavirus a eu de fortes conséquences pour l'engagement des seniors, considérés comme à risque. Or, leur place dans l'écosystème associatif, à la fois parmi les « petites mains » et parmi les dirigeants, est particulièrement importante.

Nous rappelons à nos associations que l'Udaf peut répondre à toute sollicitation en matière de conseils et d'accompagnement quels qu'ils soient.

La plupart des familles a encore eu du mal à se mobiliser sur les actions proposées, préférant les échanges à distance et privilégiant les alternatives qu'offre l'internet.

Concernant les représentations, le rythme est pratiquement identique qu'avant la crise sanitaire grâce à un nouveau format de rencontres : visio conférences, réunions hybrides avec des participants en présentiel et d'autres à distance sur le même créneau horaire.

Parmi les impacts de la crise sanitaire, dont nous ne mesurons pas encore toute l'amplitude, l'adaptation à un mode de fonctionnement « à distance » est l'un des plus significatifs.

C'est donc à l'aune de ces profonds changements que les ajustements de notre fonctionnement doivent être pensés, car le monde associatif de demain ne peut être celui d'hier.

Il nous faut prioritairement aider et accompagner nos associations à reconstruire des liens avec leurs adhérents et les soutenir dans le recrutement de nouveaux bénévoles.

Il nous faut aussi repenser les liens inter-associatifs afin de construire un cadre solide en-favorisant les échanges et faire « réseau » en encourageant la mutualisation des ressources et moyens (techniques, logistiques etc.).

Cette mutualisation doit être une collaboration sur le long terme afin de trouver un terrain d'entente basé sur des valeurs et intérêts communs.

L'objectif étant de permettre aux familles de trouver des réponses de proximité à leurs besoins et de s'engager pour défendre les intérêts d'autres familles.

Au niveau de la politique familiale les positions de l'Unaf et du réseau des Udaf s'articulent autour de quatre enjeux majeurs pour les familles :

- La conciliation vie familiale – vie professionnelle pour favoriser l'emploi des parents.
- L'amélioration du niveau de vie des familles avec enfants.
- Le soutien aux parents pour mieux protéger les enfants.
- La promotion des solidarités familiales.

L'actualité des familles, nous le savons dans les territoires, ce sont les problèmes de pouvoir d'achat, liés à l'augmentation des prix sur des produits particulièrement consommés par les familles avec charge d'enfants : le carburant, l'énergie, l'alimentation.

Les familles ont besoin de soutien pour assurer leur responsabilité : besoin de temps, d'aide financière de service d'accompagnement, d'emploi compatible avec la vie de famille, de logement décent et de confiance en l'avenir.

Elles constituent plus que jamais ces lieux où la solidarité joue son rôle prépondérant auprès des plus jeunes comme auprès des plus âgés c'est le lieu où s'exprime la volonté de transmettre de partager et où s'apprennent les responsabilités.

Les perspectives 2022

Communication

Pour la poursuite de notre développement associatif, une communication renforcée est indispensable, nous sommes déjà présents sur les réseaux sociaux et souhaitons vivement inclure nos associations qui ne sont pas encore dotées d'une page Facebook dans notre réseau (associations et partenaires). Nous programmerons des ateliers d'initiation à l'utilisation de l'outil informatique et des formations pour apprendre à « construire et organiser son réseau associatif ».

Au-delà de renforcer les liens entre nos associations et partenaires, il s'agit de donner une nouvelle impulsion pour de nouveaux projets en direction des familles.

Fin 2021, l'Unaf a démarré un chantier de refonte et d'harmonisation des Sites internet Unaf Uraf Udaf.

Le site de l'Udaf des Vosges va adopter la même charte graphique en 2022.



Nouvelle convention Unaf/Udaf 2022-2026

Cette nouvelle convention, dont le contenu a été tant attendu, propose plusieurs domaines d'actions à déployer pour les familles par les Udaf dont une obligatoirement basée sur la parentalité.

L'Udaf est déjà positionnée sur le domaine de la parentalité avec sa ligne Ecoute Parents qu'elle maintient en 2022.

En complément de son action parentalité avec la Ligne Ecoute Parents, l'Udaf est dans une dynamique positive et cette année encore, plusieurs projets ne demandent qu'à être réalisés et/ou finalisés tels que l'étude sociologique menée auprès des locataires de Vosgelis, la constitution d'un groupe de parents solos avec une page Facebook dédiée ou encore l'implication dans une future maison des familles. La secrétaire Générale participant aux groupes de travail « Parents solos » de l'Unaf et de la maison des familles au sein de la ville d'Epinal. Les projets se situeront aussi bien du côté des *services aux familles* que du côté de la *vie associative* pour une Udaf toujours plus visible et reconnue.

Point Conseil Budget

Renforcer le partenariat avec la Banque de France en apportant l'expertise de notre service PCB

La Banque de France a expérimenté au premier semestre 2021 des conseils départementaux de l'inclusion financière.

Le dispositif consiste en une concertation lors de réunions semestrielles avec des acteurs de l'univers social, bancaire et public, à échanger sur les pratiques bancaires autour de l'inclusion et ainsi à faire remonter auprès de l'OIB (Observatoire de l'Inclusion Bancaire) les pratiques et proposer des solutions.

Ces dispositifs dont certains sont mis en œuvre directement par la Banque de France, sont notamment le traitement des situations de surendettement et la procédure de droit au compte, l'identification des clients des banques en situation de fragilité financière et les règles de plafonnement des frais d'incident bancaire, l'offre spécifique clientèle fragile, ou le microcrédit accompagné.



Titulaire de deux labels PCB, l'Udaf a été sollicitée pour siéger dans le Conseil Départemental de l'inclusion financière des Vosges qui sera mis en place dès 2022 par la Banque de France.

Parentalité

Ligne ECOUTE PARENTS

Maintenir la Ligne Ecoute Parents, développer la communication de ce service auprès des parents et des professionnels

Aujourd'hui, les parents ont un grand besoin d'information, ils se posent des questions dans tous les domaines de la vie quotidienne, ils éprouvent le besoin d'être écoutés et de pouvoir parler des situations avec des personnes compétentes. Pour répondre à ces attentes, la ligne Ecoute Parents tenue par des spécialistes (psychologues, conseillers conjugaux et familiaux, juristes...) permet d'informer sur l'ensemble des thématiques familiales et offre un accompagnement et une écoute à distance.

Ce service s'adresse autant aux parents en difficulté avec leurs enfants, qu'aux familles rencontrant des situations conflictuelles, qu'aux grands-parents et proches impliqués dans les problèmes familiaux et aussi à tous les professionnels désirant échanger avec une équipe spécialisée.

Faire connaître plus amplement sur le territoire et auprès des partenaires ce service d'écoute, permettra d'obtenir des informations sur les besoins des parents, les problématiques rencontrées et d'identifier les zones géographiques en besoin d'actions parentalité.

Schéma départemental des services aux familles

L'Udaf, seule association représentante des familles doit jouer son rôle au sein des comités départementaux des services aux familles.

Le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 instaure une instance locale de gouvernance intégrée des services aux familles, le comité départemental des services aux familles, en substitution de la commission départementale de l'accueil du jeune enfant (CDAJE). Ce décret officialise la participation de l'Udaf aux comités du Schéma Départemental des services aux familles chargés d'élaborer des schémas départementaux des services aux familles.

La constitution du comité départemental des services aux familles devrait prendre effet en 2022 et il devrait être ainsi constitué :

- Président du comité : le préfet du département.
- 3 vice-présidents : le président du conseil départemental, un maire ou un président d'EPCI, le président de la Caf.
- 37 membres dont le président de l'Udaf ou son représentant ainsi que de 2 parents désignés par le préfet sur proposition du président de l'Udaf.

CAF et CPAM : renouvellement des mandats des représentants des associations familiales

Fin 2021, a démarré la campagne de renouvellement des représentants familiaux aux seins du conseil d'administration de la CAF et du conseil de la CPAM.

CAF : L'Udaf dispose de **4** sièges de titulaires et de **4** sièges de suppléants pour siéger au conseil d'administration : **8** candidatures ont été désignées.

CPAM : L'UDAF dispose d'un siège de titulaire et d'un siège de suppléant pour siéger au sein du conseil de la CPAM : **2** candidatures ont été désignées.

Les candidatures désignées par l'Udaf ont été transmises à l'Unaf pour validation.

Renforcer l'implication de l'Udaf dans le domaine de la santé

Des représentants des usagers familiaux missionnés par l'Udaf siègent dans une commission des usagers au sein (CDU) d'un établissement de santé.

Ce mandat est de trois ans et viendra à échéance au cours du second semestre 2022.

Il va être important de rechercher de nouveaux bénévoles qui aimeraient s'investir dans cette importante, mais exigeante représentation.

